

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

**Arrondissement  
de Lyon**

**Métropole de Lyon**

**République Française**

**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la  
délibération **35**

Séance du 15 décembre 2022

Liste des délibérations publiée le 23 décembre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

**OBJET**

**5**

**Signature de la première  
Convention Territoriale  
Globale avec la Caisse  
d'Allocations Familiales  
du Rhône**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, CAUCHE, BARRIER, DUMOND, GUERINOT, FUSARI, ASTRE, ESCOFFIER, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL (à partir du rapport n°2), VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILLIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, GUO, GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membres excusés : Mme et MM. AKNIN (pouvoir à Mme SARSELLI), MOMIN (pouvoir à Mme BAZAILLE), JACOLIN (pouvoir à Mme MOUSSA), FUGIER (pouvoir à M. ESCOFFIER), DUPUIS (pouvoir à M. BARRELLON).

Madame GIORDANO, Adjointe au Maire, explique que la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon, très impliquée auprès des familles fidésiennes pour leur permettre de concilier vies personnelle et professionnelle, favoriser l'offre d'accueil des enfants et des jeunes et contribuer à leur épanouissement, a, depuis plusieurs années, établi avec la Caisse d'Allocations Familiales un Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.).

Le quatrième C.E.J. arrive à échéance le 31 décembre prochain et ne sera pas renouvelé dans sa forme actuelle.

La Caisse d'Allocations Familiales propose désormais aux collectivités territoriales de contractualiser ses engagements sous la forme d'une convention globale d'une durée de cinq ans, couvrant les différents champs de l'action sociale : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, le handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, l'accompagnement social ainsi que le logement. La Convention Territoriale Globale (C.T.G.) est une convention de partenariat qui favorise une approche globale, coordonnée, complémentaire et transversale des besoins et des actions à l'échelle d'un territoire.

Le processus d'élaboration s'inscrit dans un cadre transversal associant étroitement la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et la commune. La démarche s'appuie notamment sur l'élaboration d'un diagnostic unique et partagé des besoins, évaluant l'offre de services du territoire communal en recensant notamment les différents partenariats existants.

La Convention Territoriale Globale prendra effet, de manière rétroactive, au 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026. Elle sera assortie de conventions d'objectifs et de financements attachés à chaque établissement et gestionnaire. Elles intégreront les financements correspondant à l'actuelle assiette de la Prestation de Service Enfance Jeunesse. Cette prestation est actuellement versée à la collectivité pour l'ensemble des actions inscrites dans le CEJ et sera par la suite versée directement aux porteurs de projets (gestionnaires) à savoir : la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et les Centres Sociaux Fidésiens.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER le partenariat établi avec la C.A.F. dans le cadre de la Convention Territoriale Globale,
- AUTORISER Madame le maire à signer tous les documents se rapportant à la Convention Territoriale Globale.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le partenariat établi avec la C.A.F. dans le cadre de la Convention Territoriale Globale,

- AUTORISE madame le maire à signer tous les documents se rapportant à la Convention Territoriale Globale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : Convention Territoriale Globale et ses annexes



Pour copie conforme,  
Le Maire,

  
Véronique SARSELLI



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

- la caisse d'Allocations familiales du Rhône représentée par sa Présidente, Edith GALLAND et par sa Directrice générale, Véronique HENRI-BOUGREAU, dûment autorisées à signer la présente convention ;

ci-après dénommée « la Caf » ;

et :

- la commune de Sainte Foy les Lyon, représentée par son Maire, Véronique SARSELLI, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal,

ci-après dénommée « la commune »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Rhône en date du 12 novembre 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Sainte Foy-lès-Lyon, en date du 15/12/2022,

## PRÉAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Acteur majeur de la politique sociale, la Caf du Rhône assure quatre missions essentielles :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Le plan d'accessibilité aux services de la Caf du Rhône porte notamment sur la personnalisation des contacts, la performance technologique, la complémentarité avec les partenaires des Caf, la qualité du service et de la réponse apportée, l'analyse des comportements des usagers et de leurs attentes, et la mise en place de dispositifs d'écoute client.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, animation de la vie sociale, logement, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

Douzième ville de la Métropole de Lyon par sa population, Sainte-Foy-lès-Lyon s'est forgée une identité forte de ville attractive par son cadre de vie préservé (683 hectares dont 128 hectares en zone verte) et la richesse de son tissu associatif.

Située dans l'Ouest lyonnais, et à quelques minutes du centre-ville lyonnais, Sainte-Foy-lès-Lyon surplombe Lyon et la confluence Rhône-Saône. Elle est entourée par les communes de la Mulatière, Oullins, Francheville et Lyon 5e.

Sainte Foy-lès-Lyon compte 22 141 habitants (source INSEE RP 2018). La population est stable depuis 1975, après avoir enregistré une croissance importante de 30 % entre 1968 et 1975, période de forte construction de logements collectifs.

Entre 2013 et 2018, la variation de la population était de +0,5 % en moyenne par an. Le solde des entrées/sorties est positif (+0,3 % en moyenne par an entre 2013 et 2018).

Toutefois, après une baisse de la natalité constatée jusqu'en 2016, la commune se caractérise par un nombre de naissances stable, autour de 215 en moyenne entre 2016 et 2020. Le taux de natalité est inférieur à l'échelle métropolitaine de 5 points (moins de 10 naissances pour 1 000 habitants).

La population fidésienne, en termes de découpage par tranches d'âge, présente des caractéristiques qui lui sont propres :

- 18,5 % de l'ensemble de la population à moins de 15 ans comme à l'échelle métropolitaine,
- mais une sous-représentation de la population des jeunes de 15 à 29 ans (14,4 % de l'ensemble // 23,3 % Métropole),
- en revanche, une sur-représentation de la population âgée de plus de 60 ans (30,3 % de l'ensemble // 20,9 % Métropole).

Les familles allocataires se caractérisent par les indicateurs suivants :

- 42 % sont des couples avec enfants (30 % au niveau de la Métropole)
- 16 % sont des familles monoparentales (12 % au niveau de la Métropole)
- un nombre de familles avec 2 enfants et + plus important (43 % - 30 % au niveau de la Métropole)
- une sous-représentation d'allocataires de moins de 25 ans (9 % - 23 % au niveau de la Métropole)
- la répartition par âge des enfants des allocataires révèle proportionnellement moins de 3 ans (12 % - 16 % au niveau de la Métropole)
- la part des 11-17 ans est proportionnellement plus importante (37 % - 33 % au niveau de la Métropole)

La population active est proche de l'emploi (taux de chômage de 8,9 %, pourcentage inférieur de 4,5 points par rapport à la moyenne métropolitaine) et plus qualifiée. Les actifs sont fortement concernés par les migrations pendulaires (78 % de l'ensemble des actifs, taux supérieur de 14 points à la moyenne métropolitaine).

Les ménages avec enfants sont plus souvent en situation d'emploi qu'à l'échelle métropolitaine et ce pour toutes les compositions familiales.

Les indicateurs de précarité sont en deçà des moyennes métropolitaines. 8 % des familles se situent sous le seuil de pauvreté.

Les logements sont globalement plus grands que dans la Métropole et dont près de deux tiers relèvent de la propriété. Les quartiers des Provinces et de la Gravière regroupent les logements collectifs les plus nombreux.

Le territoire propose un nombre important d'équipements. On répertorie sur le territoire les établissements suivants :

- 4 groupes scolaires, 2 écoles élémentaires et 2 écoles maternelles publics, 2 groupes scolaires privés, accueillant au total 1 800 élèves. Mais la population scolaire diminue depuis plusieurs années.
- 1 collège public
- un établissement privé international (élémentaire et secondaire)
- 1 lycée professionnel
- 6 EAJE à gestion municipale, 2 EAJE à gestion associative représentant 168 places
- 5 micro-crèches privées en mode PAJE représentant 50 places
- 1 relais petite enfance et un lieu accueil enfants parents
- 5 accueils de loisirs
- une école municipale des sports
- 1 conservatoire de musique et de danse municipal
- 1 bibliothèque municipale
- un cinéma
- de nombreux équipements sportifs : 3 gymnases, stades, piscine, boulodrome, terrains en accès libre. Des mises à disposition auprès des associations et une programmation d'enseignement dans les écoles portée par la Ville
- des services sociaux de proximité avec le Centre communal d'action sociale et la Maison de la Métropole
- la Maison Communale des Bruyères, équipement municipal tourné vers les habitants des différents quartiers et les associations locales
- un service emploi municipal coordonnant et soutenant l'action des partenaires

institutionnels et associatifs

- deux Centres sociaux

- différents établissements de santé, d'hébergement des personnes âgées (EHPAD, résidence autonomie, accueil de jour, etc), l'Office Fidésien Tous Ages, un service polyvalent d'aide et de soins à domicile, différents établissements d'accueil de personnes handicapées (centre Odette Witkowska, Complexe Line Thévenin, l'Orée des Balmes)

S'inscrivant dans une démarche de participation citoyenne, plusieurs dispositifs sont développés en direction des différentes tranches d'âge, notamment avec les enfants et adolescents par le Conseil Municipal d'Enfants et le Conseil de la Jeunesse.

La Ville a renouvelé son Projet Educatif de Territoire (PEDT) et a signé un Plan Mercredi. Elle est également signataire d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

Le tissu associatif est très riche, plus d'une centaine d'associations interviennent dans des domaines variés (culture, sport, solidarités, environnement, etc).

#### **Sur ce territoire la Caf intervient à plusieurs niveaux :**

- Par le versement de prestations légales aux allocataires : 1 589 000 euros versés pour le mois de décembre 2020 à plus de 3 694 allocataires, 45 % de la population est ainsi couverte par une prestation de la Caf en 2020 (taux inférieur à la moyenne métropolitaine).
- Par le versement d'aides au fonctionnement à des équipements de services aux familles (crèches, centre de loisirs, relais petite enfance, lieu d'accueil enfants parents, centres sociaux,) : environ 1 848 556 euros versés à 21 équipements.
- Par l'octroi d'aides financières individuelles et par l'accompagnement social proposé aux allocataires : près de 38 familles suivies chaque année par un travailleur social de la Caf. En 2020, 15 familles de Sainte Foy lès Lyon ont également bénéficié d'une mesure de médiation familiale domicile, intervention toutes soutenue par la Caf.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Rhône et la commune de Sainte Foy-lès-Lyon souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

#### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

## ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune concernent ....

- L'aide aux familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale :
  - o Versement de la prestation d'accueil du jeune enfant pour les familles ayant recours à un assistant maternel (complément de mode de garde) ou choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leurs enfants,
  - o Financement en investissement et en fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, des relais d'assistants maternels ; aide au démarrage pour les maisons d'assistants maternels.
- Le soutien à la fonction parentale et la facilitation des relations parents-enfants :
  - o Versement de prestations d'entretien aux familles (allocations familiales, allocations de rentrée scolaire, etc.),
  - o Financement de structures et de services dédiés à la jeunesse et au soutien à la fonction parentale : centres de loisirs, aides au départ en vacances, lieux d'accueil enfants parents, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, accès aux structures de médiation familiale, espace rencontres...
  - o Accompagnement social proposé aux familles confrontées à un évènement de vie fragilisant (rupture, décès d'enfant, décès de conjoint, naissances multiples).
- L'accompagnement des familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
  - o Versement de prestations pour solvabiliser les ménages face aux charges de logement (aide au logement),
  - o Versement d'aides extralégales pour améliorer leur cadre de vie (équipement) ou leur habitat (sous forme de prêt),
  - o Accompagnement social proposé en cas d'impayés de loyer.
- La création des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles :
  - o Versement des prestations liées à la précarité, au handicap et à l'aide aux foyers monoparentaux,
  - o Soutien au fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale (centre social et espace de vie sociale).
- L'accessibilité des services au public, levier de l'accès aux droits :
  - *Sous un angle quantitatif, l'accessibilité se matérialise par la mise en œuvre de volumes de services :*

- L'accueil physique,
  - L'accueil téléphonique,
  - La réponse aux courriels et aux courriers,
  - Caf.fr / application mobile.
- *Sous un angle qualitatif, l'accessibilité est pensée en fonction des différents profils de publics au moyen par exemple :*
- De rendez-vous personnalisés,
  - De modalités d'accueil spécifiques ciblées pour certains publics en situation de fragilité : situation d'urgence, situation d'indus élevés, situation de handicap, situation d'illettrisme...
  - D'offres attentionnées du travail social,
  - De parcours organisés facilitant l'orientation des publics,
  - D'actions en faveur de l'inclusion numérique pour favoriser l'accessibilité aux services en ligne,
  - D'actions proactives favorisant le recours aux droits.

### ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE

La commune de Sainte Foy-lès-Lyon met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

#### 3.1 Les champs de compétences de la commune

La commune de Sainte Foy-lès-Lyon bénéficie de la clause générale de compétences qui lui permet de gérer toute affaires d'intérêt général, à l'exception des compétences obligatoires et facultatives qui relèvent de la compétence de la Métropole de Lyon.

### ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGÉS AU REGARD DES BESOINS

Le diagnostic partagé élaboré par la commune de Sainte Foy-lès-Lyon et la Caf du Rhône a permis de dégager les champs d'intervention prioritaires suivants et leurs enjeux/et ou objectifs :

#### Petite enfance :

- Maintenir une offre équilibrée répondant aux besoins du plus grand nombre de familles
- Répondre aux besoins des familles ayant des enfants en situation de handicap
- Développer l'inclusion des enfants aux besoins particuliers
- Développer l'accueil occasionnel
- Poursuivre le développement du RPE en termes de taux d'adhésion des AM
- Développer la fréquentation du Lieu Accueil Enfants Parents, dans un objectif de soutien à la parentalité
- Faciliter le parcours de la demande à travers les missions du guichet de préinscription et du RPE
- Rester attentifs aux différentes situations familiales rencontrées en vue de les soutenir par des actions directes (structures d'accueil) ou indirectes (orientation vers les services compétents, etc)
- Réduire les difficultés de recrutement du personnel petite enfance

- Favoriser la concertation et le travail en réseau entre acteurs dans les actions de soutien à la parentalité pour une meilleure réponse aux besoins des parents

#### Enfance :

- Proposer des temps périscolaires de qualité dans un cadre bienveillant répondant aux différents besoins de l'enfant
- Répondre aux besoins des familles ayant des enfants en situation de handicap
- Faire découvrir aux enfants de nouvelles activités (échec, théâtre, sport...)
- Favoriser un climat scolaire et périscolaire apaisé par le développement de nouvelles méthodes pédagogiques telle que la médiation par les pairs
- Développer l'inclusion des enfants aux besoins particuliers et porteurs de handicap
- Favoriser la continuité et le lien entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires
- Maintenir une tarification accessible à tous les foyers
- Favoriser l'expression de la citoyenneté à travers un conseil municipal des enfants
- Proposer de l'accompagnement à la parentalité (ex : proposer des temps parents-enfants dans le dispositif CLAS)
- Mutualiser les outils et protocoles d'accompagnement des enfants sur les différents temps périscolaires et extrascolaires
- Proposer une solution de garde sur les temps péri (mercredi) et extrascolaires au plus grand nombre de familles
- Favoriser la concertation et le travail en réseau entre acteurs dans les actions de soutien à la parentalité pour une meilleure réponse aux besoins des parents

#### Animation de la vie sociale :

- Renforcer le « bien vieillir » de la population du territoire par le développement d'actions et la coordination partenariale
- Faciliter l'accès au numérique pour tous
- Faciliter le « vivre ensemble » par le développement de démarches d' « aller vers »

Les axes Jeunesse, Logement, Accès aux droits et Accompagnement Social, seront élaborés durant l'année 2023.

La parentalité est abordée dans chacune des fiches thématiques selon une approche transversale.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- La nécessité de maintenir une offre répondant aux besoins des familles sur les différents temps de l'enfant et sur les différentes tranches d'âge
- Développer les réponses proposées aux familles ayant des enfants à besoins particuliers et porteurs de handicap
- Répondre aux différents besoins des personnes âgées avec les organismes compétents
- Veiller à la coordination des différents acteurs et partenaires

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

#### ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

#### ARTICLE 6 - MODALITÉS DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;

---

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune ;

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

#### **ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNÉES**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

#### **ARTICLE 8 - COMMUNICATION**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

#### **ARTICLE 9 - EVALUATION**

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 4.

#### ARTICLE 10 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 01/01/2022 au 31/12/2026.  
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

#### ARTICLE 11 - EXÉCUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

#### ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

##### - Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

##### - Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITÉ

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Lyon, le

La commune de Sainte Foy-lès-Lyon reconnaît avoir pris connaissance de la Charte de la laïcité de la branche famille.  
([https://www.caf.fr/sites/default/files/AfficheCharteLaiciteDEF\\_logoministere.pdf](https://www.caf.fr/sites/default/files/AfficheCharteLaiciteDEF_logoministere.pdf))

La Directrice Générale  
de la Caf du Rhône,

**Véronique HENRI-BOUGREAU**

La Présidente  
du Conseil d'Administration  
de la Caf du Rhône

**Edith GALLAND**

Le Maire  
de la commune  
de Sainte Foy les Lyon

**Véronique SARSELLI**

# La Convention territoriale globale (CTG)



Commune de Sainte-Foy-lès-Lyon  
DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

# DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE



## Portrait sociodémographique local

- Caractéristiques générales de la population
- Emploi et accès à l'emploi
- Vulnérabilité et précarité
- Logement
- Accès aux services publics

## L'accompagnement du territoire par la CAF

- Profil des allocataires
- Financements au titre de l'Action sociale
- Petite-enfance (0-3 ans)
- Enfance (3-11 ans)
- Jeunesse (11-25 ans)
- Parentalité
- Animation de la vie sociale
- Accompagnement social

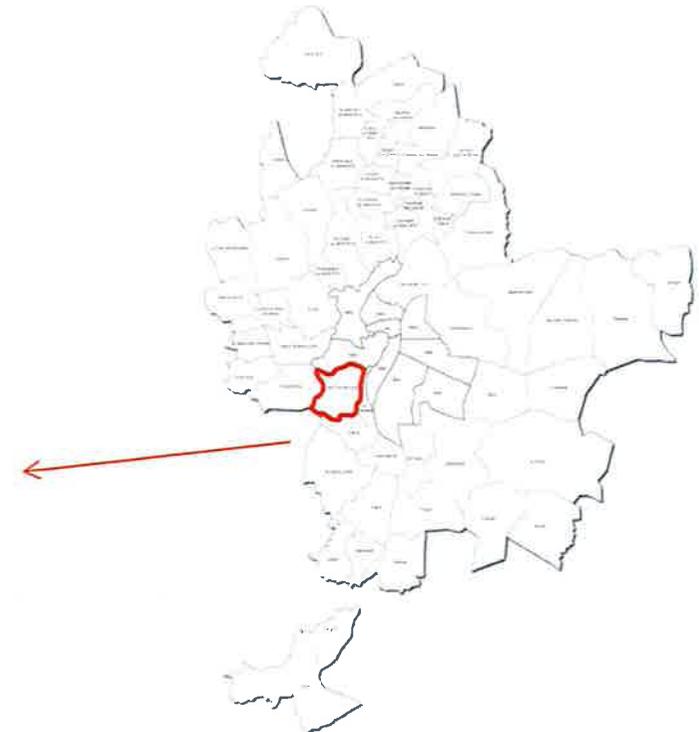


## PORTRAIT SOCIODEMOGRAPHIQUE LOCAL

- Caractéristiques générales de la population
- Emploi et accès à l'emploi
- Vulnérabilité et précarité
- Logement
- Accès aux services publics

# Caractéristiques générales de la population

➤ Une commune située à l'Ouest de la Métropole de Lyon.



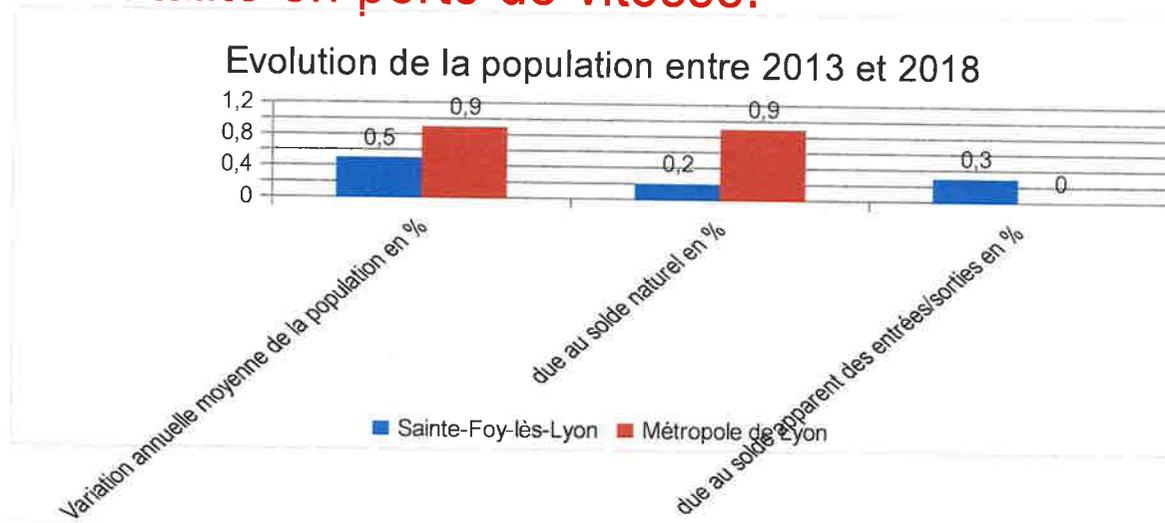
	Sainte-Foy-lès-Lyon	Métropole de Lyon
Population	22 141	1 398 892
Densité moyenne (hab./km <sup>2</sup> )	3 241,7	2 621,2

Source : INSEE, RP2018

- Sainte-Foy-lès-Lyon est desservi par le réseau TCL.
- 2015 Le Grand Lyon devient la collectivité territoriale de la Métropole de Lyon.

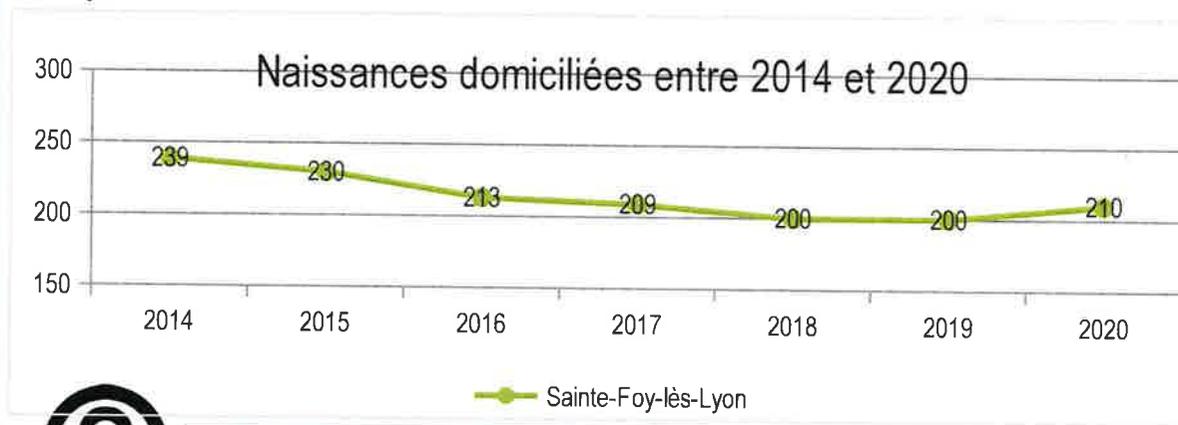
# Caractéristiques générales de la population

- Une commune en croissance démographique malgré une natalité en perte de vitesse.



Entre 2013 et 2018, la variation de la population à Sainte-Foy-lès-Lyon était de +0,5% en moyenne par an. Le solde entrées/sorties est positif (+0,3% en moyenne par an entre 2013 et 2018).

Source : INSEE, RP2013-2018, Etat civil, géographie au 01/01/2021



Un nombre de naissances qui fluctue autour de 215 naissances en moyenne par an entre 2014 et 2020 et un taux de natalité inférieur à l'échelle métropolitaine (10,7‰ pour Sainte-Foy-lès-Lyon contre 15,3‰ pour la Métropole entre 2013 et 2018).

Source : INSEE, Etat civil, géographie 01/01/2021

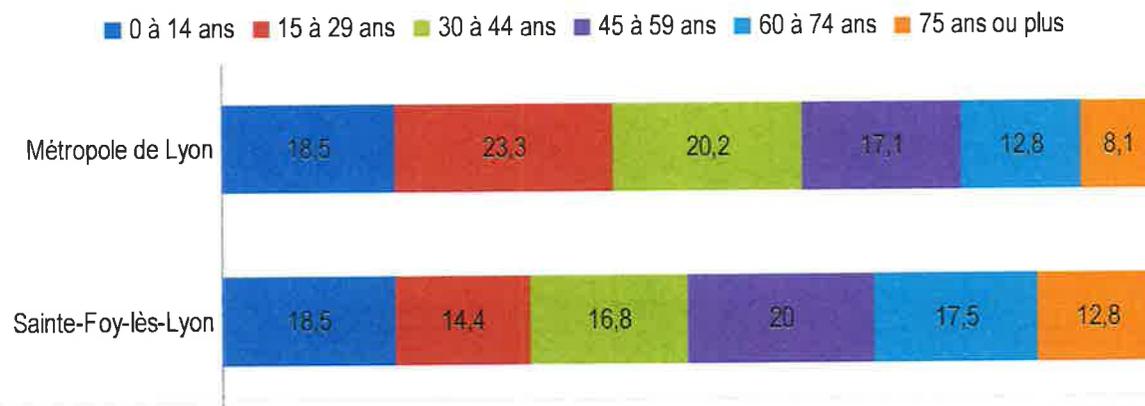


# Caractéristiques générales de la population

- 18,5% des habitants de Sainte-Foy-lès-Lyon ont moins de 15 ans et 17% des familles sont des familles monoparentales.



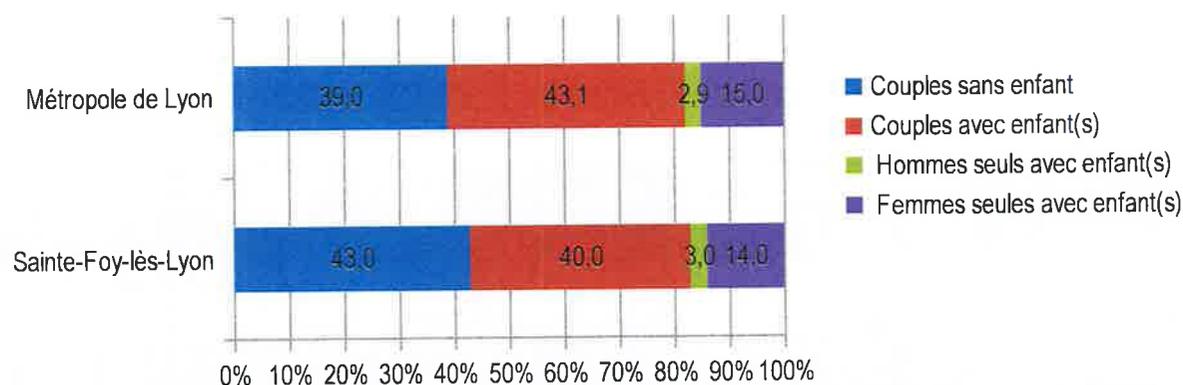
### Répartition par tranches d'âges



Une répartition par tranches d'âges qui révèle davantage de plus de 60 ans – 30,3% dont 12,8% de 75 ans ou plus – mais moins de 15% de 15-29 ans.

Source : INSEE, RP2018, géographie 01/01/2021

### Composition des familles (en %)



Plus de couples sans enfants qu'à l'échelle métropolitaine (+4) et 17% de familles monoparentales.

Source : INSEE, RP2018, géographie 01/01/2021

# Emploi et accès à l'emploi

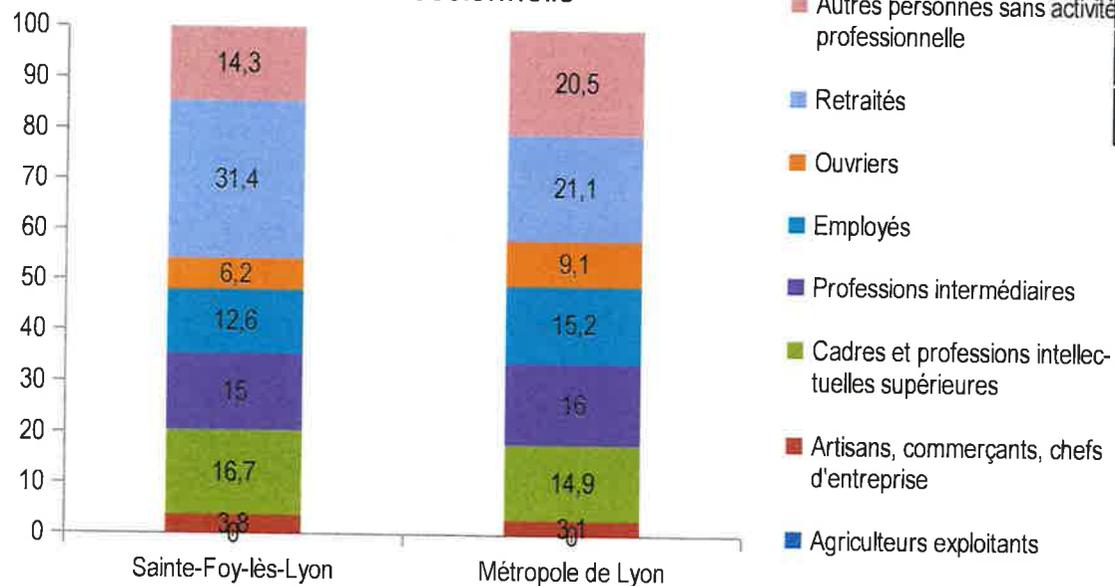
➤ Des actifs plus proches de l'emploi et plus qualifiés.



## Réflexion partagée

Le taux de chômage est un indicateur global qui cache d'importantes disparités en fonction des âges, des quartiers ou encore des secteurs d'activité.

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle



### Taux de chômage des 15-64 ans

Sainte-Foy-lès-Lyon	Métropole de Lyon
8,9%	13,3%

Source : INSEE, RP2018, géo. au 01/01/2021

Une composition socioprofessionnelle qui révèle davantage de cadres (+1,8) et de retraités (31,4% contre 21,1% à l'échelle globale de la Métropole de Lyon).

Source : INSEE, RP2018, géographie 01/01/2021

Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus

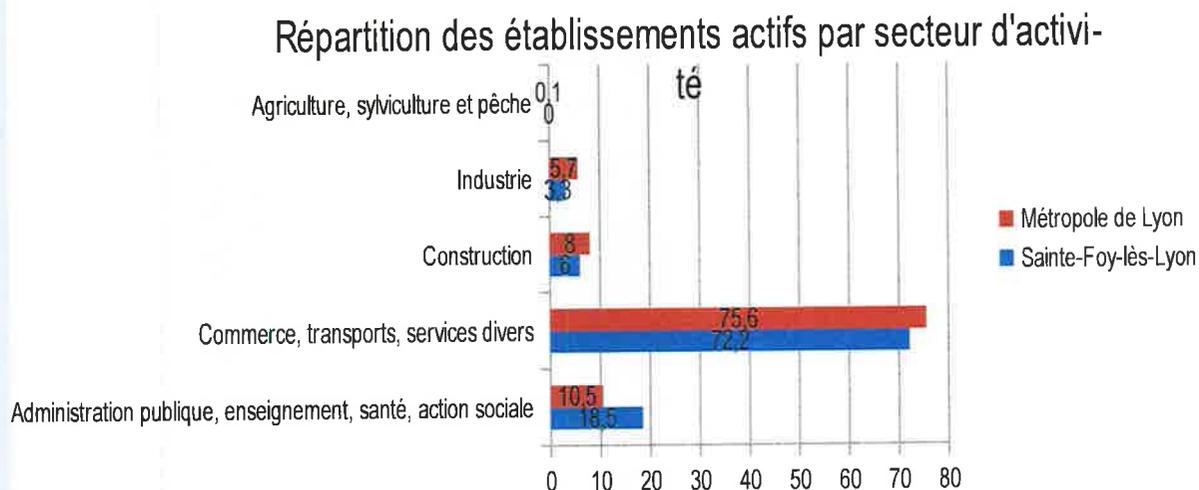
	Sainte-Foy-lès-Lyon	Métropole de Lyon
Salariés	84,0	88,0
dont fonctionnaires et CDI	74,6	73,3
dont CDD	6,1	8,9
Non-Salariés (indépendants, employeurs et aides familiaux)	16,0	12,1

84% des 15 ans et plus en activité résidant à Sainte-Foy-lès-Lyon occupent un emploi salarié contre 16% d'indépendants.

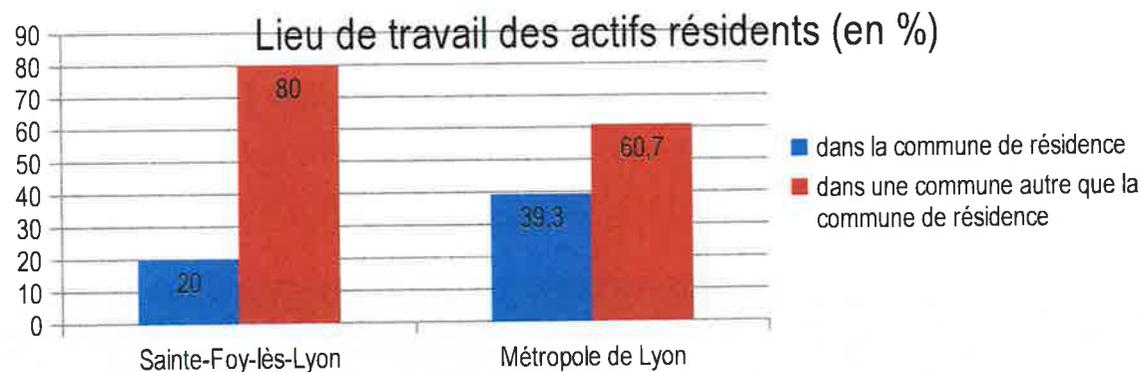
Source : INSEE, RP2018, géographie 01/01/2021

# Emploi et accès à l'emploi

- 80% des actifs sont concernés par les migrations pendulaires.



Sainte-Foy-lès-Lyon compte davantage d'entreprises dans le secteur de l'administration-enseignement-santé-action sociale (18,5% des établissements actifs).



80% des actifs sont concernés par les migrations pendulaires contre 60,7% à l'échelle de la Métropole.



# Emploi et accès à l'emploi

- Des ménages avec enfants plus souvent en situation d'emploi, pour toutes les compositions familiales.



	Sainte-Foy-lès-Lyon	Métropole de Lyon
Nombre de ménages	9 773	640 261
<b>Nombre de couples avec enfants</b>	<b>2 345</b>	141 073
<i>Dont couples avec 2 actifs occupés</i>	78%	64%
<i>Dont couples avec 1 actif occupé</i>	20%	28%
<i>Dont couple avec 2 actifs non occupés</i>	3%	8%
<b>Nombre de monoparents avec enfants</b>	<b>881</b>	51 250
<i>Dont monoparents actifs occupés</i>	80%	71%
<i>Dont monoparents actifs non occupés</i>	20%	29%

78% des couples avec enfants sont composés de deux actifs occupés à Sainte-Foy-lès-Lyon, contre 64% à l'échelle de la Métropole de Lyon.

Source : INSEE, RP2018, géographie 01/01/2021



Le champ ici considéré renvoie à l'ensemble des ménages, hors habitants mobiles et communautés (foyers, maisons de retraite, etc.), c'est-à-dire les personnes isolées, les ménages d'une personne, les couples sans enfants, les couples avec enfants et les monoparents.

# Vulnérabilité et précarité

- Une commune globalement moins concernée par les indicateurs de précarité financière.



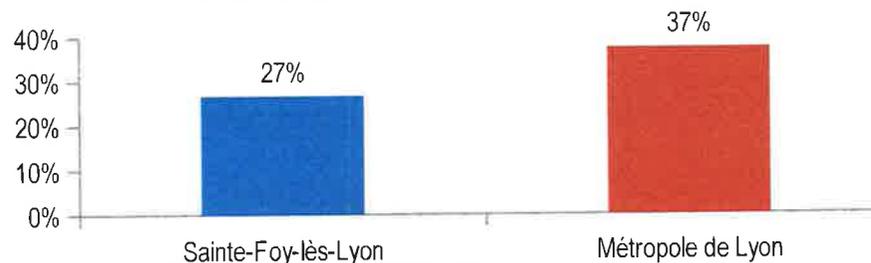
## Caractéristiques fiscales des ménages

	Sainte-Foy-lès-Lyon	Métropole de Lyon
Nombre de ménages fiscaux	9 432	581 293
Médiane du revenu disponible par unité de consommation	27 160	22 480
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	68	57,1
Taux de pauvreté (du référent fiscal) (en %)	8	16,1

8% des familles de Sainte-Foy-lès-Lyon vit sous le seuil de pauvreté.

Source : INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi), 2018, au 01/01/2021.

## Taux d'allocataires à bas revenus



27% des allocataires résidant à Sainte-Foy-lès-Lyon vivent sous le seuil de bas revenus.

Source : CAF du Rhône, Table SID FR2\_1220, au 31/12/2020



**Seuil de pauvreté** : fixé à 60% du revenu médian après impôt.

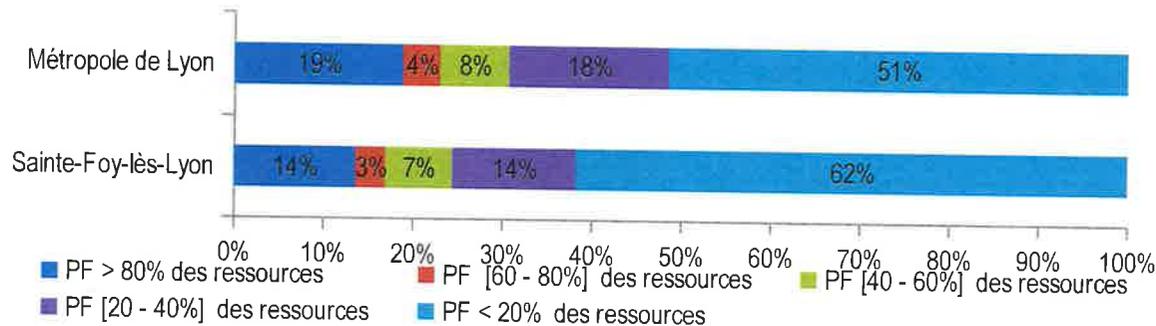
**Seuil de bas revenu** : fixé à 60% du revenu médian avant impôt. Calcul reposant sur le Revenu par Unité de Consommation (RUC) avec comme population de référence les non-étudiants et les allocataires de moins de 65 ans.

# Vulnérabilité et précarité

- Une dépendance inférieure à l'échelle métropolitaine vis-à-vis des prestations CAF.



Poids des PF dans les ressources des allocataires connus dans le champ du RUC



Un quart (24%) des allocataires de Sainte-Foy-lès-Lyon ont des ressources composées à 40% ou plus de Prestations Familiales (PF).

Source : CAF du Rhône, Table SID FR2\_1220, au 31/12/2020

Familles avec un Quotient Familial inférieur à 800€

	Sainte-Foy-lès-Lyon	Métropole de Lyon
Nombre de familles avec enfants de moins de 20 ans et QF < 800 €	668	66 953
Part de familles avec enfants de moins de 20 ans et QF < 800€	31%	44%

La part de familles avec un quotient familial inférieur à 800€ représente 31% des allocataires de Sainte-Foy-lès-Lyon avec enfants de moins de 20 ans.

Source : CAF du Rhône, Table SID FR2\_1220, au 31/12/2020

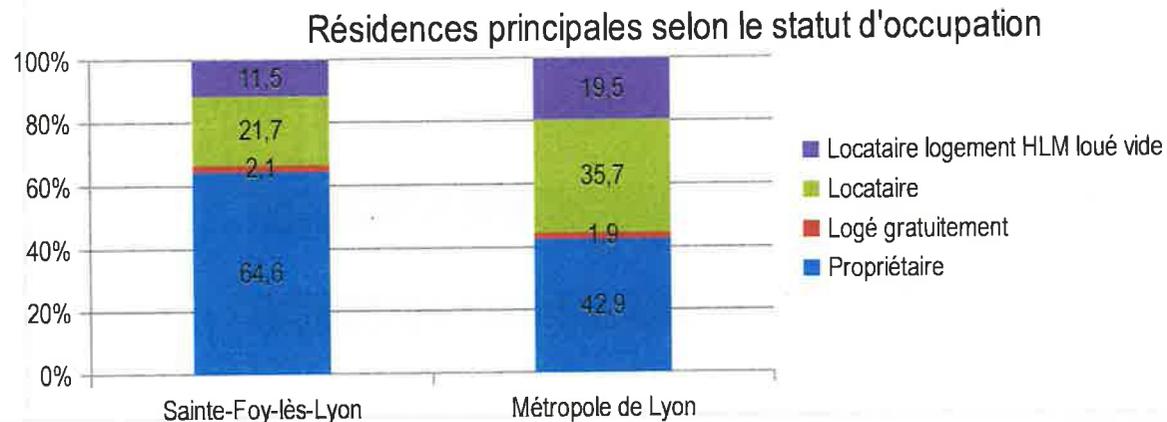


**RUC** : Revenu par Unité de Consommation. Il s'agit d'une pondération où les personnes du ménage sont ramenées à un nombre d'unités de consommation (1 pour le premier adulte / 0,5 pour toute autre personne de plus de 14 ans / 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans), ce qui permet une comparaison entre les ménages de tailles et de compositions différentes.

**Quotient familial** : Il se calcule en rapportant les revenus imposables d'un foyer au nombre de parts fiscales. Cet indicateur est utilisé pour l'attribution de certaines aides par la CAF (prime à la naissance, Allocation de Rentrée Scolaire, etc.)

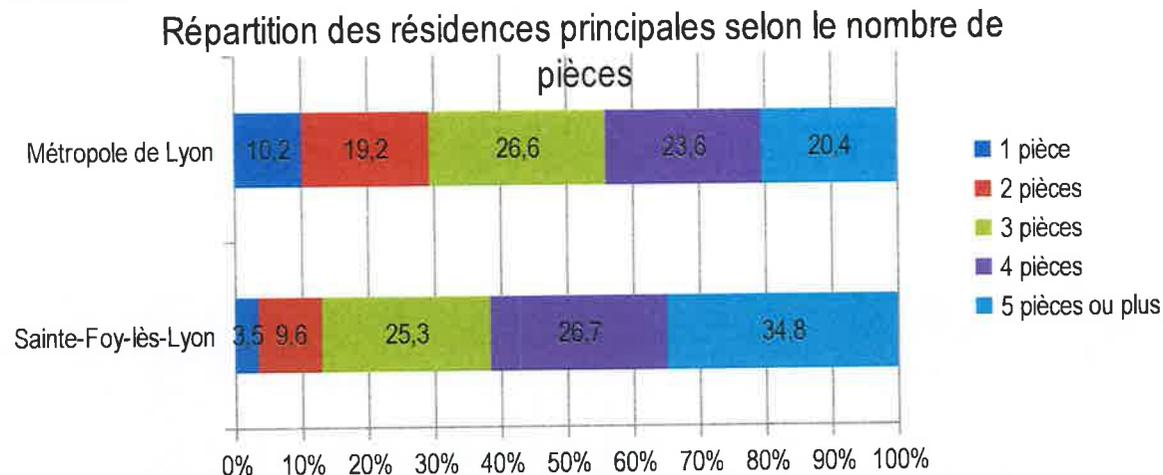
# Logement

- Des résidences proportionnellement plus grandes et dont près des deux tiers relèvent de la propriété.



64,6% des résidences principales de Sainte-Foy-lès-Lyon relèvent de la propriété. Le locatif social représente 11,5% des résidences, contre 19,9% à l'échelle de la Métropole de Lyon.

Source : INSEE, RP2018, géographie 01/01/2021



Des résidences de grandes tailles à Sainte-Foy-lès-Lyon (plus d'un tiers de 5 pièces ou plus contre 3,5% de 1 pièce).

Source : INSEE, RP2018, géographie 01/01/2021

# Logement



## Réflexion partagée

Ces données ne renvoient qu'aux situations du mois de décembre et qu'aux situations portées à la connaissance de la Caf. Les situations locatives font toujours l'objet d'une sous-déclaration.

- La CAF peu mobilisée sur des problématiques en lien avec le logement sur la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon.

	Sainte-Foy-lès-Lyon	CAF RHONE
Allocataires avec logement indécents	< 5	333
Allocataires avec logement insalubre	0	16
Allocataires en impayés de loyer	9	1 410

En décembre 2020, on recense 9 cas d'impayés de loyer sur le territoire de Sainte-Foy-lès-Lyon.

Source : CAF du Rhône, Table SID FR2\_1220, au 31/12/2020

Participation des travailleurs sociaux à la permanence de prévention des expulsions locatives aux palais de justice de Lyon et Villeurbanne : Accueil tripartite par un avocat, un travailleur social, un chargé de mission associatif en lien avec le logement.

**Logement indécents** : Il s'agit d'un logement ne présentant pas les caractéristiques de confort minimum (surface d'au moins 9m<sup>2</sup>, réseau électrique et chauffage aux normes, accès à l'eau potable, absence d'infiltrations, etc.)

**Logement insalubre** : Il s'agit d'un logement tellement dégradé que cela représente un risque pour la santé ou la sécurité des occupants.

**Impayés de loyer** : En cas de non-paiement total d'une somme au moins égale à 2 fois le montant mensuel brut du loyer et des charges (avant déduction de l'aide au logement dans le cas où l'aide est versée à l'allocataire et après déduction de l'aide au logement dans le cas où l'aide est versée au tiers – bailleur ou prêteur –).

Les données ici déclarées renvoient aux allocataires ayant eu un droit en décembre, pour une situation déclarée au cours de l'année.



# Accès aux services publics



## ➤ Une antenne Caf à proximité directe (Oullins).

Les personnes qui résident sur ce territoire peuvent accéder aux services à distance de la Caf : rendez-vous téléphonique, mail ou Caf.fr, ou rencontrer un agent Caf sur rendez-vous dans ses sites les plus proches : Oullins ou encore le siège (Lyon 3).

### Réflexion partagée

L'antenne est ouverte 4 jours par semaine.

### Accès au numérique

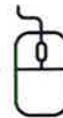
**Référent numérique - Centres sociaux**  
Accompagnement des populations vers le numérique ; en lien avec la commune

**Pass numériques - Chéquiers remis par certains organismes dont la CAF pour former les usagers aux outils informatiques**

Des acteurs qualifiés pour dispenser les formations

<https://www.aptic.fr/les-acteurs-qualifies/>

La Caf tend à proposer des offres de services complémentaires afin de renforcer l'accès à son offre numérique, soit en distanciel soit sur ses sites (accompagnement Caf.fr, aide aux démarches, téléphone ou au siège, etc.)



Outil : Google My Maps



Sites Caf



## L'ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE PAR LA CAF

- Profil des allocataires
- Financements au titre de l'Action Sociale
- Petite-enfance (0-3 ans)
- Enfance (3-11 ans)
- Jeunesse (11-25 ans)
- Parentalité
- Animation de la Vie Sociale
- Accompagnement social

# Profil des allocataires

- Près de la moitié de la population de Sainte-Foy-lès-Lyon est couverte par la Caf du Rhône.

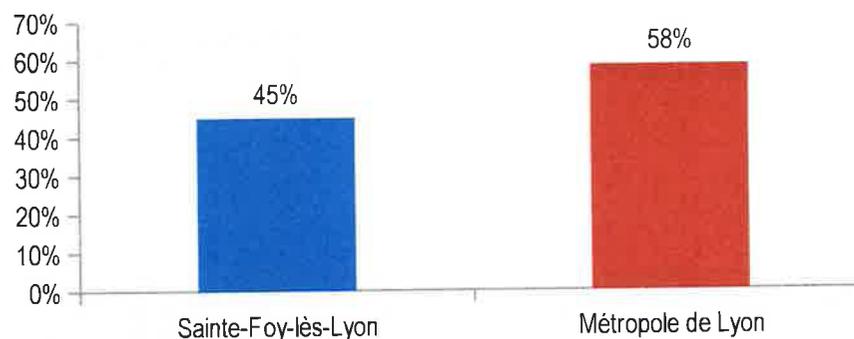


Population allocataire globale		
	Sainte-Foy-lès-Lyon	Métropole de Lyon
Nombre total d'allocataires	3 694	361 669
Nombre d'enfants de moins de 20 ans	4 450	315 499
Nombre de personnes couvertes	9 880	809 822

Une couverture de la population inférieure à celle de la Métropole de Lyon.

Source : CAF du Rhône, Table SID FR2\_1220, au 31/12/2020

Taux de couverture de la population

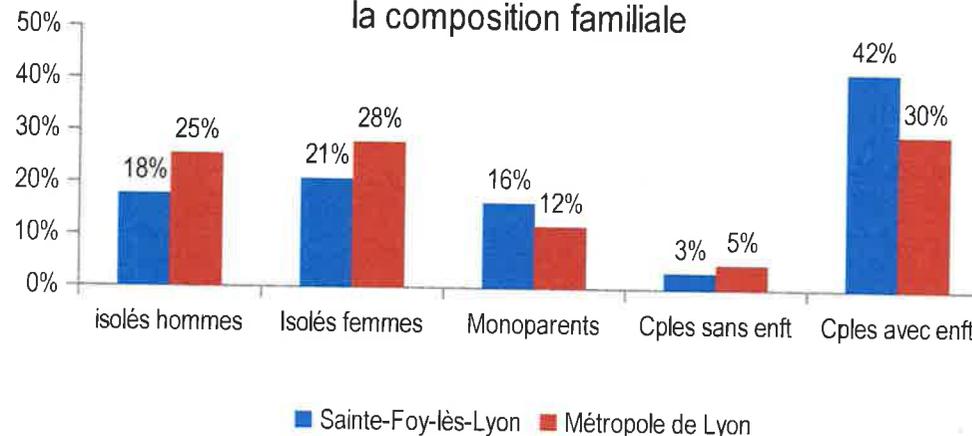


# Profil des allocataires

➤ 58% des allocataires de Sainte-Foy-lès-Lyon ont des enfants.



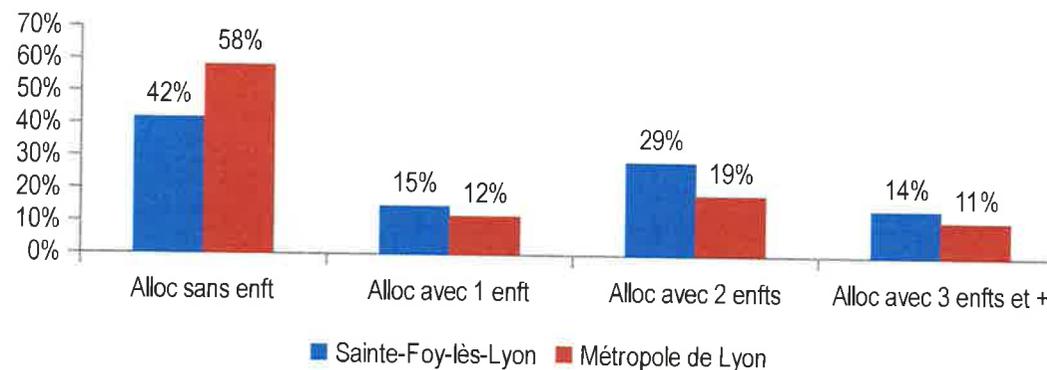
Répartition des allocataires selon la composition familiale



42% des allocataires de Sainte-Foy-lès-Lyon sont des couples avec enfants, contre 30% à l'échelle de la Métropole de Lyon.

Source : CAF du Rhône, Table SID FR2\_1220, au 31/12/2020

Répartition des allocataires selon le nombre d'enfants



On compte à Sainte-Foy-lès-Lyon proportionnellement plus de familles avec 2 enfants (29% contre 19%).

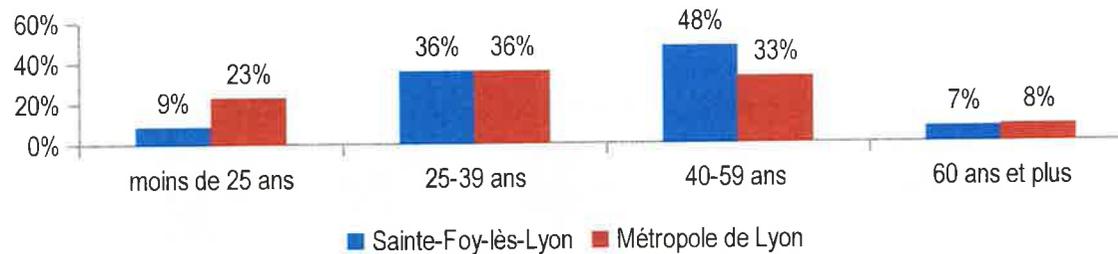
Source : CAF du Rhône, Table SID FR2\_1220, au 31/12/2020

# Profil des allocataires

➤ 26% des enfants d'allocataires de Sainte-Foy-lès-Lyon ont moins de 6 ans.



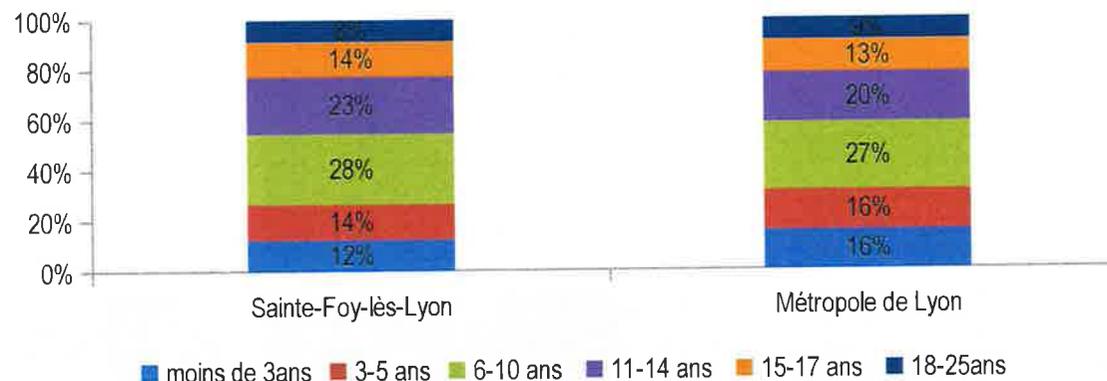
Répartition des allocataires par tranche d'âge



9% des allocataires de Sainte-Foy-lès-Lyon ont moins de 25 ans et 7% ont 60 ans ou plus.

Source : CAF du Rhône, Table SID FR2\_1220, au 31/12/2020

Répartition des enfants par tranche d'âge



La répartition par âges des enfants des allocataires de Sainte-Foy-lès-Lyon révèle proportionnellement moins de moins de 3 ans.

Source : CAF du Rhône, Table SID FR2\_1220, au 31/12/2020



Les classes d'âges mobilisées ci-dessous renvoient aux champs d'intervention de la CAF mais il est important de noter au moment de l'analyse que les tranches d'âge retenues ne sont pas de tailles égales (3 ans pour les 3-5 ans contre 7 ans pour les 18-25 ans par exemple).

# Profil des allocataires

➤ Un allocataire sur deux à Sainte-Foy-lès-Lyon bénéficie d'une prestation versée au titre de l'enfance et la jeunesse.



	Poids allocataires par famille de prestations au 31/12		Montant des prestations sur le mois de décembre	
	Sainte-Foy-lès-Lyon	Métropole de Lyon	Sainte-Foy-lès-Lyon	Métropole de Lyon
Petite enfance	16%	13%	176 k€	14 109 k€
Enfance et Jeunesse	50%	36%	462 k€	39 709 k€
<i>dont Handicap Enfant</i>	2%	2%	15 k€	1 724 k€
<i>dont Monoparentalité</i>	5%	5%	40 k€	3 436 k€
Logement	36%	56%	305 k€	42 529 k€
Solidarité et insertion	45%	45%	646 k€	59 542 k€
<i>dont Handicap Adulte</i>	11%	7%	292 k€	18 924 k€

45% des allocataires de Sainte-Foy-lès-Lyon bénéficient d'un minima social ou de la prime d'activités en décembre 2020.

Source : CAF du Rhône, Table SID FR2\_1220, au 31/12/2020

**TOTAL** Petite enfance 3 864 600 € (dont Allocation d'Accueil 361 600 €) Enfance et Jeunesse (PAJE) 11 589 k€ (dont Allocation Partagée 1 508 900 €) de l'Enfant (PREPARE)

**Enfance et jeunesse** : Allocation Familiale (AF), Complément Familial (CF), Allocation de Rentrée Scolaire (ARS), Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP), Allocation de Soutien Familial (ASF) et Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

**Handicap Enfant** : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

**Monoparentalité** : Allocation de Soutien Familial (ASF)

**Logement** : Aide Personnalisée au Logement (APL), Allocation de Logement à caractère Social (ALS), à caractère Familial (ALF)

**Solidarité et Insertion** : Revenu de Solidarité Active (RSA) et Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), qui correspondent à des minimas sociaux, ainsi qu'à la Prime d'Activité (PPA)

**Handicap Adulte** : Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Certains bénéficiaires peuvent cumuler plusieurs prestations, de plusieurs familles différentes.



# Profil des allocataires



## Réflexion partagée

Ces aides sont déclinées dans le règlement intérieur d'action sociale qui fixe les conditions d'attribution.

Les aides sur projet sont attribuées suite à la réalisation d'un diagnostic social, les aides sur critères sont sur la base de critères prédéfinis et les aides d'urgence viennent en réponse à une situation d'urgence.

20

AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES	Sainte-Foy-lès-Lyon			CAF RHONE
	Nature des Aides Financières Individuelles (AFI) accordées	Nombre d'AFI accordées	Montant Paiements AFI	% AFI payées
		< 20	10 650 €	76%
<b>Prêts d'Aide à la Vie de Famille</b>		13	8 252 €	59%
Prêt pour des frais liés à l'arrivée d'un enfant				0%
Prêt pour des frais liés à l'équipement du logement		13	8 252 €	59%
Prêt pour frais liés aux études ou à l'emploi				1%
Prêt pour frais liés au handicap				0%
<b>Prêts pour le logement</b>		< 10	2 215 €	16%
Prêt amélioration de l'habitat avec intérêts		< 5	1 641 €	12%
Prêt relais au prêt à l'amélioration de l'habitat		< 5	574 €	4%
<b>Les aides pour le BAFA</b>		< 5	183 €	1%
Bourse BAFA approfondissement		< 5	183 €	1%
Bourse BAFA petite-enfance				
<b>LES AIDES SUR PROJET</b>			1 550 €	11%
Prêt pour l'habitat des gens du voyage				9%
Projet dans le cadre de l'insertion		< 5	600 €	4%
Projet suite à sortie CHRS		< 5	950 €	7%
Projet pour parent non-gardien				1%
<b>LES AIDES D'URGENCE</b>		< 10	1 600 €	11%
<b>Sous forme de prêt d'urgence</b>				4%
Charges exceptionnelles				2%
Dette d'eau				
Dette énergie				1%

14 100 € d'Aides Financières Individuelles (AFI) versées sur le territoire en 2020.

Source : Fichier statistiques FR2\_1220 et SIAS.AFI, au 31/12/2020

# Profil des allocataires



## Réflexion partagée

Les Centres sociaux et d'autres structures de proximité réalisent un accompagnement au départ des vacances dans le cadre de Vacances Familles Solidarité (VFS).

Depuis 2020, les aides au départ en vacances de la Caf ont évolué : la Caf du Rhône a rejoint le service « VACAF ».

➤ 12 727 € versés au titre des Aides au Temps Libre.

	Vacances collectives	Vacances familiales	Global
	<b>Nombre de séjours</b>		
Sainte-Foy-lès-Lyon	16	35	51
CAF DU RHONE	1 281	2 685	3 966
	<b>Montant total payé</b>		
Sainte-Foy-lès-Lyon	2 056 €	10 671 €	12 727 €
CAF DU RHONE	152 989 €	1 042 277 €	1 195 266 €

En 2020, les vacances familiales correspondaient à 10 671 € pour Sainte-Foy-lès-Lyon.

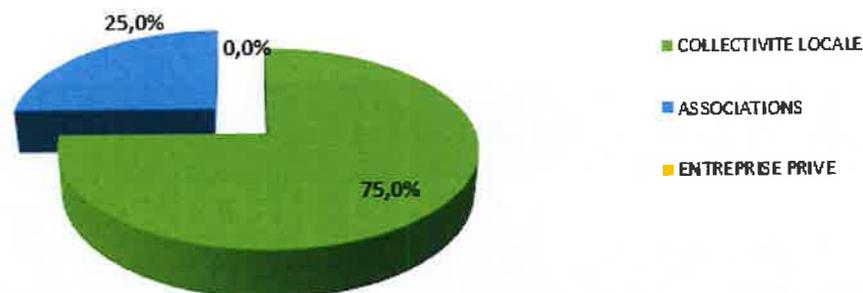
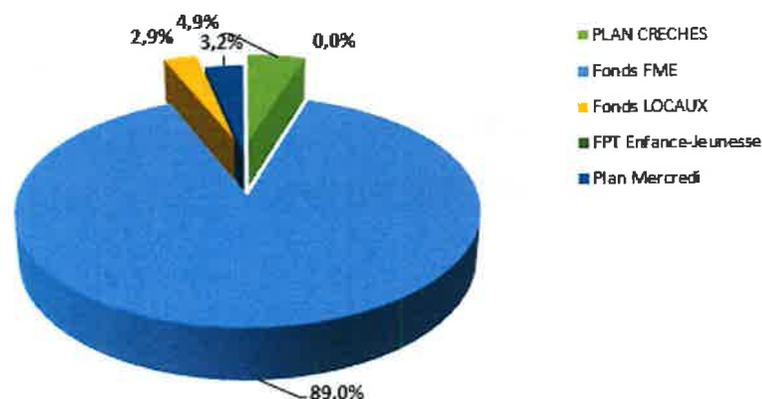
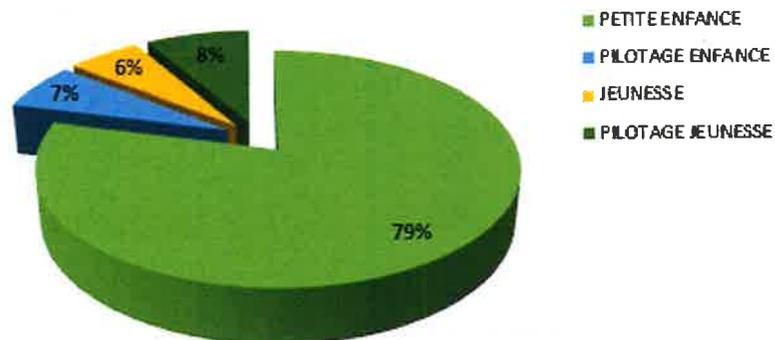
Source : Fichier statistiques FR2\_1220 et SIAS.ATL, au 31/12/2020



**Vacances collectives** : L'aide aux temps libres peut permettre l'accès à une structure d'animation socioculturelle pour les enfants pendant les vacances (colonie de vacances, centres de loisirs, etc.)

**Vacances familiales** : L'aide aux temps libres peut permettre un séjour en vacances pour la famille (camping, mobil-home, location, etc.)

# Financements au titre de l'Action Sociale



Financement CEJ 417 738 €

Date fin CEJ 31/12/2022

Coordination Enfance en ETP 1  
Source : CAF du Rhône, 2020

Coordination Jeunesse en ETP 1,8

Financement en Investissement 202 712 €

(Subventions accordées entre 2017 et 2021 par le CA)  
Source : CAF du Rhône, 2017-2021

Promoteurs  
(bénéficiaires de la subvention)



# Financements au titre de l'Action Sociale



## Détail Financements de fonctionnement

<b>Petite Enfance</b>	EAJE	801 554 €
	<i>dont bonus mixité sociale</i>	4 500 €
	<i>dont bonus inclusion handicap</i>	6 900 €
	Aide exceptionnelle Covid-19	282 502 €
	Relais Petite-Enfance	21 361 €
	Publics et Territoires Enfance	11 400 €
	<b>TOTAL Petite-Enfance</b>	<b>1 116 818 €</b>
<b>Enfance Jeunesse</b>	Extrascolaire	53 373 €
	Périscolaire	27 399 €
	Accueil Adolescents	3 999 €
	PS Jeunes	
	Plan Mercredi	11 683 €
	Publics et Territoires Jeunesse	8 000 €
	<b>TOTAL Enfance-Jeunesse</b>	<b>104 453 €</b>
<b>Animation Vie Sociale</b>	Centres sociaux	183 394 €
	Espace de la Vie Sociale	
	Foyer Jeunes Travailleurs	
<b>TOTAL Animation Vie Sociale</b>	<b>183 394 €</b>	

# Financements au titre de l'Action Sociale

## Les Appels à Projets (2020)

### 2 projets FPT

#### Fonds Publics et Territoires

Contribue à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires en développant l'offre territoriale

- ▶ EAJE Ile aux copains – Une pédagogie novatrice pour favoriser la co-éducation
    - ▶ Démocratiser l'accès aux loisirs 3-11 ans
- Ces actions sont portées par les centres sociaux

= 19 400 €

### 9 groupes CLAS

#### Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

Ensemble d'actions visant à offrir, aux côtés de l'Ecole, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'Ecole

3 groupes sont portés par le CCAS et 6 par les centres sociaux.

= 19 311 €

### 3 actions REAAP

#### Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

Le REAAP a pour objectif d'aider les parents dans l'exercice de leur fonction parentale.

- ▶ Théâtre-forum
- ▶ Espace parents
- ▶ Paroles de parents

Ces actions sont portées par les centres sociaux

= 3 500 €



# Petite-enfance (0-3 ans)



➤ Un territoire qui propose environ 65 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans.

TERRITOIRES Années	Evolution de l'accueil des jeunes enfants (usage)				Evolution de la tension sur l'accueil	
	2018	2019	2020	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2020	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
SAINTES FOY LES LYON (69202)						
Enfants Caf & Msa < 3 ans	630	565	572	-4,7 %	66 649	-3,1 %
Enfants Caf & Msa < 3 ans avec RSA ou AAH	105	124	136	+13,8 %	19 957	+5,6 %
Enfants Caf & Msa < 3 ans sous le seuil des bas revenus	105	93	122	+7,8 %	17 805	-3,5 %
% enfants Caf & Msa < 3 ans sous le seuil des bas revenus	16,7 %	16,5 %	21,3 %	+2,3	26,7 %	-0,1
% des 1ères naissances Caf & Msa < 1 an	38,7 %	38,8 %	34,6 %	-2,0	37,8 %	-0,1
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans	577	520	532	-4,0 %	60 307	-3,0 %
Dont monoparents	80	61	68	-7,8 %	8 166	-1,1 %
Dont % de monoparents	13,9 %	11,7 %	12,8 %	-0,5	13,5 %	+0,3
Dont tous les parents Caf travaillent	337	298	301	-5,5 %	31 466	-2,6 %
Dont % des parents Caf qui travaillent	58,4 %	57,3 %	56,6 %	-0,9	52,2 %	+0,2
RHONE						

Source : CNAF, CCMSA, Acoess-Centre Pajemploi, IMAJE, 2020

## Réflexion partagée

Le taux de couverture petite-enfance était de 60,8 places pour 100 enfants en 2016, 63,43 places pour 100 enfants en 2017 et de 64,2 en 2018.



### Taux de couverture petite-enfance :

[Places de crèches (PSU + PAJE)  
+ Places assistants mat. pour les moins de 3 ans  
+ Enfants de 2 à 3 ans scolarisés  
+ Enfants de moins de 3 ans gardés à domicile dont les parents bénéficient de la PAJE]  
/ Nombre d'enfants de moins de 3 ans (CAF + MSA)

Le taux de couverture moyen national est de 59,8 places pour 100 enfants. Un territoire avec un taux inférieur est considéré comme prioritaire.  
Le taux de couverture moyen pour le territoire Conseil Départemental est de 56,1 places pour 100 enfants.

### Taux de couverture Petite-Enfance au 31/12/2019 (nombre de places pour 100 enfants)

Sainte-Foy-lès-Lyon	64,5
Métropole de Lyon	57,2

Source : CAF du Rhône (Sidothèque, SIAS, Oméga), au 31/12/2019

# Petite-enfance (0-3 ans)

➤ Une offre d'accueil collectif portée par 174 places PSU et 50 places PAJE.



	Sainte-Foy-lès-Lyon (2020)	Métropole de Lyon (2019)
Nombre de places	174	12 746
Nombre d'enfants inscrits	356	33 954
Taux d'occupation financier	59%	75%
Nombre d'enfants par place	2,05	2.66
Part usagers	1,61	1.51 €
Nombre bénéficiaires AEEH	7	318
Part d'enfants inscrits sous le seuil de pauvreté	31%	39%
Taux d'audience	54,1%	62%
Bonus Mixité sociale	4 500 €	-
Bonus Inclusion Handicap	6 900 €	-

Source : CAF du Rhône (Sidothèque, SIAS, Oméga), au 31/12/2020

8

**Etablissements**  
7 Multi-accueils et 1 jardin d'enfants

+ 5 Micro-crèches PAJE  
soit 50 places

1 projet FPT  
En lien avec la petite-enfance

**Fonds Publics Territoriaux**  
Contribue à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires en développant l'offre territoriale

▶ EAJE Ile aux copains – Une pédagogie novatrice pour favoriser la co-éducation

**Pôle Ressources Handicap**

**Souris Verte**

Accompagne les familles et les professionnels pour sensibiliser et faciliter l'accès des enfants à besoins spécifiques dans les accueils.

▼ Territoire métropolitain



Le **taux d'occupation financier** est calculé en rapportant le nombre d'actes facturés à la capacité théorique retenue des établissements.  
Le **taux d'audience** rapporte le nombre d'enfants inscrits en EAJE au nombre total d'enfants de 0 à 3 ans.

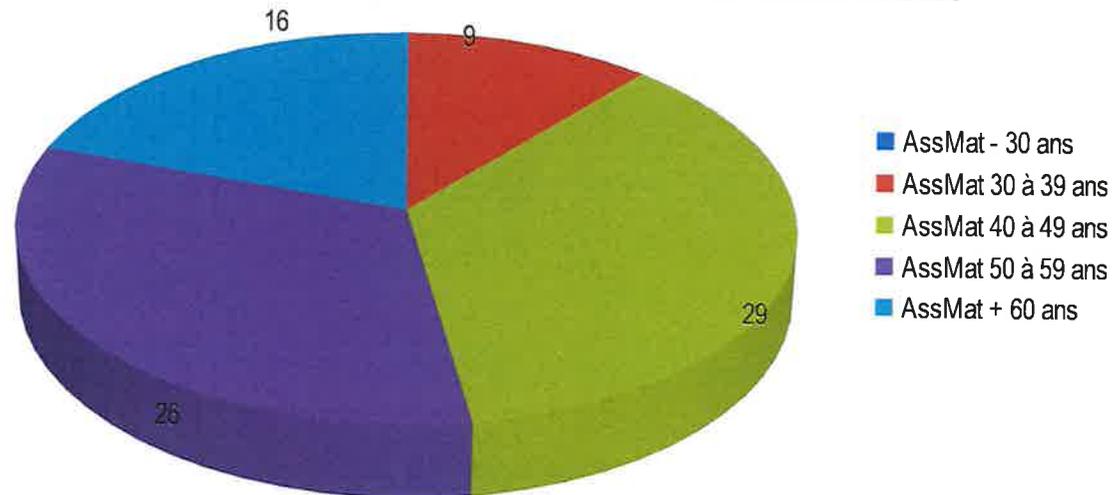
# Petite-enfance (0-3 ans)

➤ Un accueil individuel porté par 80 assistants maternels.



	Assistants Maternels actifs au 30/11	Total Enfants gardés de moins de 3 ans	Taux de couverture Assistants Maternels (en %)
Sainte-Foy-lès-Lyon	80	136	15,2%
Métropole de Lyon	5 091	10 139	11,1%

Age des Assistants Maternels en activité au 30 novembre 2020



Source : CAF du Rhône (Sidothèque, SIAS, Oméga), au 30/11/2020



Le taux de couverture Assistants Maternels est obtenu en rapportant le nombre d'assistants maternels au nombre d'enfants de moins de 3 ans.

# Petite-enfance (0-3 ans)

➤ Un accueil individuel porté par 1 Relais Petite-Enfance.



## 1 RPE

= 1 animateur ETP

### Relais Petite-Enfance

Organisation de temps collectifs pour les assistants maternels et les enfants, lieu d'information et d'accompagnement pour les ass. mat. et les parents.

	RPE LES ECUREUILS
ETP	1
Nombre familles différentes – Information	98
Nombre d'assistants maternels ayant participé au moins une fois	31
Nombre ass. mat. différents – Renseignements individuels	62
Nombre ass. mat. différents – Renseignements collectifs	31
Nombre ass. mat. différents – Ateliers éveil	26
Nombre enfants différents – Ateliers éveil	49
Mise en relation offre et demande spécifique – Enfants en situation de handicap	OUI
Mise en relation offre et demande spécifique – Horaires atypiques	OUI

# Enfance (3-11 ans)

- Une commune où sont proposées 10 implantations d'accueil de Loisirs.



## Réflexion partagée

Un travail initié autour de la qualité de l'accueil des ALSH : inclusion des enfants en situation de handicap (ALSH le Vallon des sorcières) et accueil des jeunes (les Bruyères).

	Sainte-Foy-lès-Lyon	Métropole de Lyon	Source : CAF du Rhône, Table SID FR2_1220, au 31/12/2020
Nombre d'enfants d'allocataires de 3 à 11 ans	1 902	137 762	
Part des 3 à 11 ans dans les enfants d'allocataires (moins de 25 ans)	42,1%	42,7%	

## 10 activités ALSH/ACM

**Accueil de Loisirs sans Hébergement/  
Accueil Collectif de Mineurs**  
4 périscolaires, 5 extrascolaires et 1 accueil adolescents



**1 projet FPT**  
En lien avec l'enfance

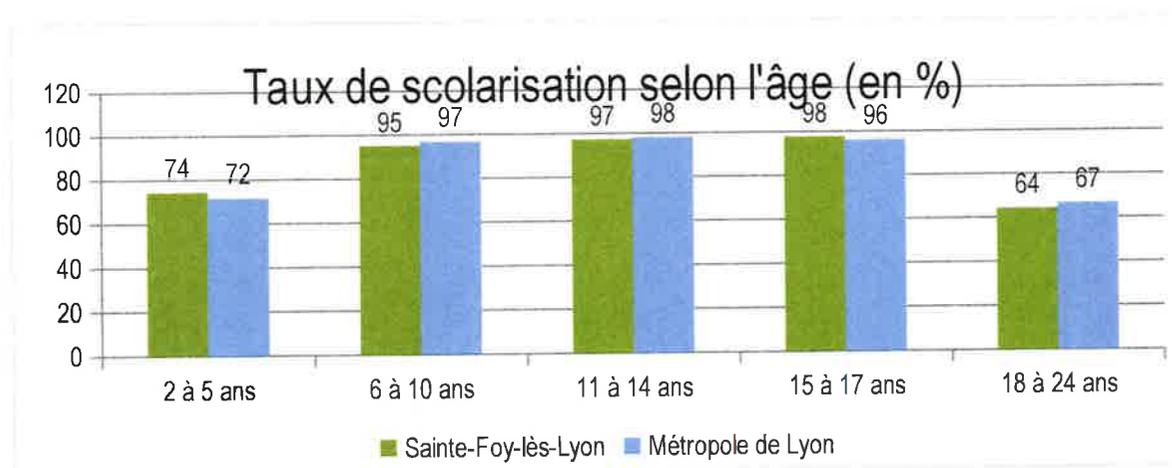
**Fonds Publics et Territoires**  
Contribue à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires en développant l'offre territoriale

- ▶ Démocratiser l'accès aux loisirs 3-11 ans

	Heures réalisées (Périscolaire)	Heures réalisées (Extrascolaire)	Heures réalisées (Accueil Ados)	Total heures réalisées	PSO totale	Prix de revient horaire moyen
<b>Sainte-Foy-lès-Lyon</b>	50 615	98 201	7 357	156 173	84 771 €	5,11 €

# Enfance (3-11 ans)

- Une commune signataire d'un Projet Educatif de Territoire et d'un Plan Mercredi.



Source : INSEE, RP2018, Etat civil, géographie au 01/01/2021

## PEDT

### Projet Educatif de Territoire

Le PEDT vise la mobilisation des ressources d'un territoire pour offrir un parcours éducatif cohérent aux enfants, avec une complémentarité entre projets d'école et activités proposées hors des temps scolaires.

## Plan Mercredi

L'objectif est d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs le mercredi, en cohérence avec les enseignements scolaires.

# Jeunesse (11-25 ans)

➤ Une dynamique initiée autour des activités jeunes.



	Sainte-Foy-lès-Lyon	Métropole de Lyon
Nombre d'enfants d'allocataires de 11 à 17 ans	1 671	106 170
Part des 11 à 17 ans dans les enfants d'allocataires (moins de 25 ans)	37,0%	32,9%
Nombre d'enfants d'allocataires de 18 à 25 ans	384	27 983
Part des moins de 18-25 ans dans les enfants d'allocataires (moins de 25 ans)	8,5%	8,7%
TOTAL 11-25 ans	2 055	134 153
TOTAL 11-25 ans	45,5%	41,6%

Source : CAF du Rhône, Table SID FR2\_1220, au 31/12/2020

## 1 Accueil de Loisirs Adolescents

Accueil de Loisirs destinés à accompagner des projets conçus et imaginés par des jeunes (entre 11 et moins de 18 ans).

En montée en charge depuis le 31/12/2019

# Parentalité

➤ Les appels à projets REAAP et CLAS mobilisés sur la commune.



	Sainte-Foy-lès-Lyon	Métropole de Lyon	Source : CAF du Rhône, Table SID FR2_1220, au 31/12/2020	
Nombre d'enfants d'allocataires de moins de 20 ans	4 450	315 499		
<b>Part des allocataires avec un enfant de moins de 20 ans touchant l'ASF au 31/12</b>		<b>Montant des prestations sur le mois de décembre</b>		
	<b>Sainte-Foy-lès-Lyon</b>	<b>Métropole</b>	<b>Sainte-Foy-lès-Lyon</b>	<b>Métropole</b>
Allocation de Soutien Familial	5%	5%	40K€	3 436K€

Source : CAF du Rhône, Table SID FR2\_1220, au 31/12/2020

## 3 actions REAAP

### Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

Le REAAP a pour objectif d'aider les parents dans l'exercice de leur fonction parentale.

- ▶ Théâtre-forum
- ▶ Espace parents
- ▶ Paroles de parents

Les 3 actions sont portées par les centres sociaux

## 9 groupes CLAS

### Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

Ensemble d'actions visant à offrir, aux côtés de l'Ecole, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'Ecole



**Allocation de Soutien Familial (ASF)** : Elle est versée à un allocataire qui élève seul son enfant, privé de l'aide d'un des deux parents.

# Parentalité

- Un lieu d'accueil Enfants-Parents sur la commune et des actions parentalité portées par les centres sociaux.



## 1 LAEP

### Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Lieu ouvert et convivial autour du jeu qui a pour vocation de créer du lien entre enfants et parents, sociabiliser l'enfant et rompre l'isolement du parent.

- ▶ 42 familles accueillies (2020)

## Projets familles

### Projets familles portés par les Centres Sociaux

Issus d'un diagnostic, ils s'articulent avec les projets sociaux et visent à répondre aux problématiques des familles et des parents d'un territoire.

### Médiation familiale

(commune non-signataire de la Convention cadre départementale relative à la médiation familiale)

	Nombre de mesures de médiation familiale réalisées	Nombre de familles bénéficiaires d'une mesure	Nombre de séances payantes réalisées	Nombre d'accords obtenus	Estimation du Coût
Sainte-Foy-Lès-Lyon	6	15	22	< 5	528 €

Source : CAF du Rhône , 2020

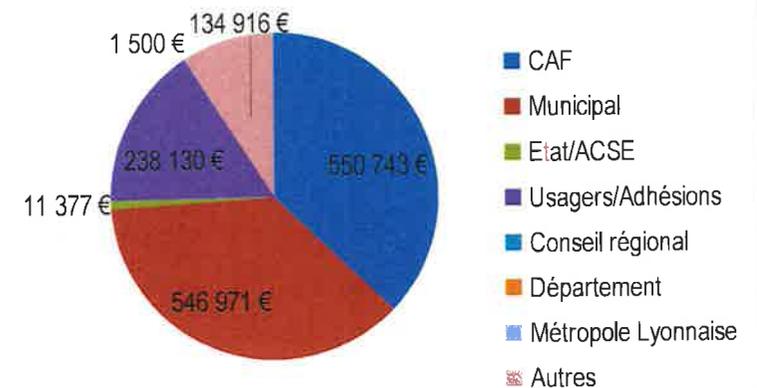
# Animation de la vie sociale

- Une commune urbaine, couverte par deux structures d'animation de la vie sociale.



## 2 Centres Sociaux

Répartition des financements des CS de Sainte-Foy-lès-Lyon en 2020



Outil : Google My Maps

Source : CAF du Rhône, Noly, Produits consolidés, 2020



# Animation de la vie sociale



## Réflexion partagée

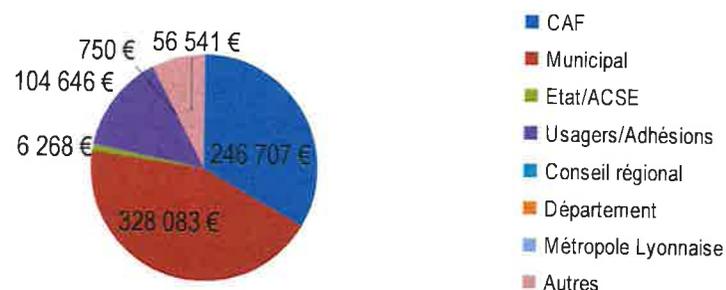
Une réflexion engagée autour de la relocalisation des locaux de ce centre social, qui intervient dans un quartier concerné par des indicateurs de précarité.

## Centre Social de la Gravière (2019-2023)

Répartition financière par type de dispositifs en 2020

	CS de la Gravière	Ensemble CS de Sainte-Foy	Rhône
Equipements d'Accueil du Jeune Enfant	37,4%	46,5%	26,8%
Accueil des loisirs (3-18 ans)	21,9%	15,3%	23,4%
Accompagnement scolaire	6,1%	3,7%	2,6%
Autres enfance-jeunesse	1,3%	1,8%	5,7%
Adultes-développement social	7,9%	8,2%	16,4%
Divers	0,0%	0,0%	0,7%
Pilotage	25,5%	24,6%	24,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Répartition des financements du CS de la Gravière en 2020



Source : CAF du Rhône, Noly, Produits consolidés, 2020

### Un projet social

- ▶ Favoriser l'exercice de la citoyenneté en luttant contre la précarité et l'isolement, la fracture numérique et en accédant aux droits ;
- ▶ Favoriser l'épanouissement et valoriser les compétences des séniors ;
- ▶ Renforcer le vivre ensemble au sein des quartiers du Centre et de Chatelain ;
- ▶ Promouvoir le développement durable et un fonctionnement écocitoyen dans les actions menées par les référents familles ;
- ▶ Développer le partenariat opérationnel et institutionnel pour améliorer les effets des actions menées.

### Un projet famille

- ▶ Renforcer la coéducation pour les enfants jusqu'à 12 ans ;
- ▶ Soutenir les compétences parentales ;
- ▶ Favoriser la participation des parents à des temps collectifs et de partage entre les familles.

Centres sociaux fidésiens (association)

Nombre d'adhérents (familles)

756

Nombre d'ETP

18

Source : CAF du Rhône, 2020



Association gestionnaire unique pour les deux centres sociaux (deux agréments).

# Animation de la vie sociale

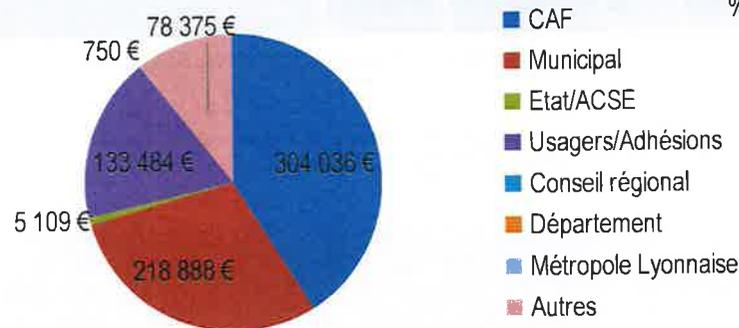


## Centre Social Neyrard (2019-2023)

Répartition financière par type de dispositifs en 2020

	CS Neyrard	Ensemble CS de Sainte-Foy	Rhône
Equipements d'Accueil du Jeune Enfant	55,5%	46,5%	26,8%
Accueil des loisirs (3-18 ans)	8,7%	15,3%	23,4%
Accompagnement scolaire	1,3%	3,7%	2,6%
Autres enfance-jeunesse	2,4%	1,8%	5,7%
Adultes-développement social	8,5%	8,2%	16,4%
Divers	0,0%	0,0%	0,7%
Pilotage	23,7%	24,6%	24,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Répartition des financements du CS Neyrard en 2020



Source : CAF du Rhône, Noly, Produits consolidés, 2019

### Un projet social

- ▶ Favoriser l'exercice de la citoyenneté en luttant contre la précarité et l'isolement, la fracture numérique et en accédant aux droits ;
- ▶ Favoriser l'épanouissement et valoriser les compétences des séniors ;
- ▶ Renforcer le vivre ensemble au sein des quartiers du Centre et de Chatelain ;
  - ▶ Promouvoir le développement durable et un fonctionnement écocitoyen dans les actions menées par les référents familles ;
- ▶ Développer le partenariat opérationnel et institutionnel pour améliorer les effets des actions menées.

### Un projet famille

- ▶ Renforcer la coéducation pour les enfants jusqu'à 12 ans ;
  - ▶ Soutenir les compétences parentales ;
- ▶ Favoriser la participation des parents à des temps collectifs et de partage entre les familles.

Centres sociaux fidésiens (association)

Nombre d'adhérents (familles)	Nombre d'ETP
756	18

Source : CAF du Rhône, 2020



# Accompagnement social

➤ 50 interventions individuelles conduites en 2020 sur le territoire.



	Sainte-Foy-lès-Lyon	CAF RHONE
Nombre d'interventions individuelles	50	4 772
Nombre de MAD (Mise à Disposition) envoyées	26	3 264

Source : Dossiers clôturés, CAF du Rhône, 2020

Type d'interventions individuelles (adresse dossier social : Sainte-Foy-lès-Lyon)	
Accompagnement	38
Information-Conseil	12

Source : CAF du Rhône, données activités DIS, 2020

En 2020, 38 accompagnements ont été conduits par les travailleurs sociaux de la CAF du Rhône.



Les interventions individuelles et mises à disposition sont comptabilisées à partir de l'adresse du dossier social des allocataires.

Les interventions individuelles peuvent prendre la forme d'un accompagnement ou d'une information-conseil. L'accompagnement désigne l'accompagnement régulier d'une famille à moyen terme et renvoie donc à plusieurs rencontres et une information conseil renvoie à un accompagnement d'une famille sur 3 rendez-vous en moyenne pour les rendre plus autonomes

# Accompagnement social

- Une équipe de travailleurs sociaux Caf implantée à l'antenne d'Oullins.

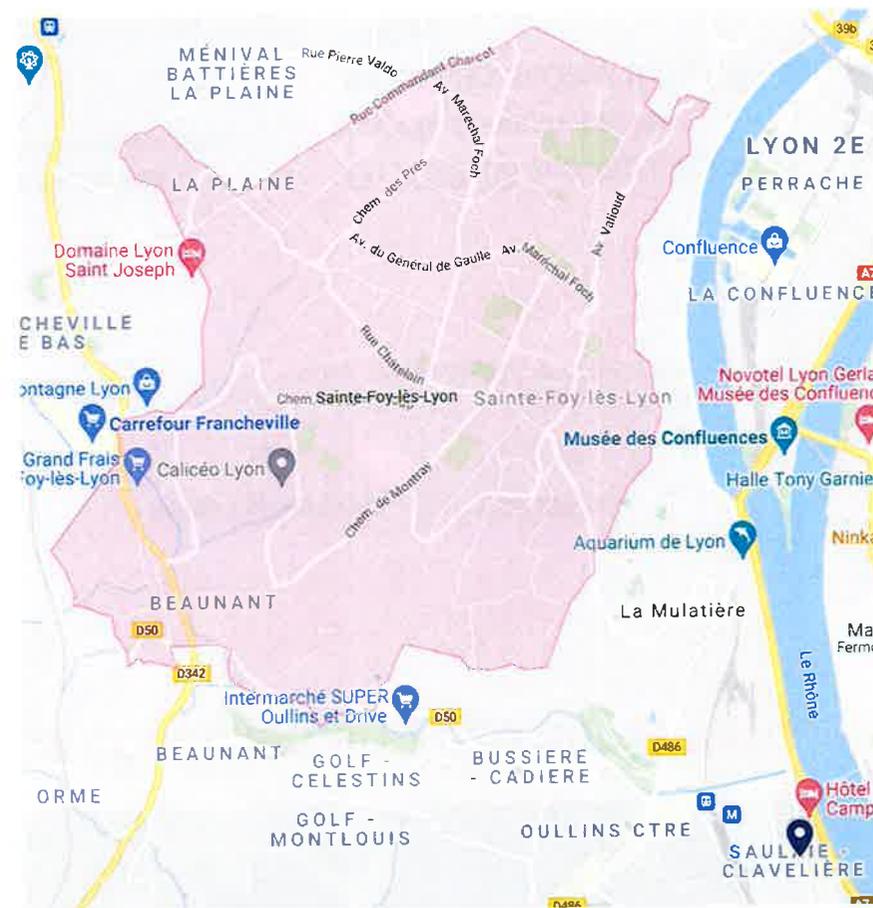


## La commune dépend de l'équipe des travailleurs sociaux d'Oullins.

En 2021, des actions collectives (composées de plusieurs sessions) ont été organisées :

- ▶ Parentalité – Premières grossesses : Information collective auprès des futurs parents
- ▶ Parentalité – Séances Être parent après la séparation
  - ▶ Parentalité – Parents écrans
  - ▶ Parentalité – Interventions dans certains Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)
- ▶ Insertion – Stage « Femmes-Mères le Choix de l'Emploi » (conduit par les travailleurs sociaux d'Oullins à Givors)

Source : CAF du Rhône, données activités DIS, 2021



Antenne CAF avec équipe Travailleurs Sociaux CAF

Outil : Google My Maps

# Cartographie du territoire



-  Lieux d'Accueil Enfants-Parents
-  EAJE PSU
-  Micro-crèche PAJE
-  ALSH/ACM
-  Accueil Adolescents
-  Relais Petite-Enfance (RPE)
-  Centres sociaux

Outil : Google My Maps

# Analyse AFOM du territoire



## ATOUTS

Facteurs, plutôt sous le contrôle des institutions qui constituent des moteurs pour les actions : image, emplacement, communication, gestion, organisation, partenariats, moyens humains, compétences

Une dynamique partenariale solide engagée autour du CEJ

Une forte implication des centres sociaux, en partenariat avec la commune, sur le sujet du numérique ainsi que la petite-enfance et l'enfance  
Des structures AVS ancrées sur le réseau partenarial et des bons liens avec la commune

Une dynamique installée en matière de projets éducatifs (PEDT + PM)

Des structures petite enfance attentives à l'accueil des publics fragiles (fragilité socio-économique ou handicap)

## FAIBLESSES

Facteurs, plutôt sous le contrôle des institutions qui constituent des freins pour les actions : image, emplacement, communication, gestion, organisation, partenariats, moyens humains, compétences

Une offre jeunesse à développer au regard des besoins du territoire

La coordination des actions parentalité à renforcer entre l'ensemble des partenaires

Sainte-Foy-lès-Lyon

## OPPORTUNITES

Facteurs, hors du contrôle des institutions, qui peuvent augmenter atouts/succès pour les actions. Méthode PESTEL : Politique, Economique, Sociologique, Technologique, Ecologique et Légal

Des familles avec enfants actives et concernées par les migrations pendulaires, ce qui génère des besoins en modes d'accueil

Un taux de couverture au-dessus des moyennes départementales et nationales, bien équilibré entre structures collectives et accueil individuel

## MENACES

Facteurs, hors du contrôle des institutions, qui peuvent constituer des freins pour les actions. Méthode PESTEL : Politique, Economique, Sociologique, Technologique, Ecologique et Légal

Des indicateurs de fragilité existants, concentrés sur certains quartiers (Gravière et Provinces par exemple)

Des prix du foncier élevé qui peuvent freiner l'installation des familles avec enfants

Une population vieillissante, accentuée par une perte de vitesse de la natalité

Des difficultés autour du recrutement du personnel petite-enfance



<b>EQUIPEMENT</b>	<b>COMMUNE EQUIP</b>	<b>ACTIVITE</b>
EAJE COLIN COLINE	STE FOY LES LYON	Eaje
EAJE LES PETITS CAILLOUX	STE FOY LES LYON	Eaje
JAENF LES COCCINELLES	STE FOY LES LYON	Eaje
EAJE LES BAMBOUS	STE FOY LES LYON	Eaje
EAJE LE BERCEAU DU VALLON	STE FOY LES LYON	Eaje
EAJEF LA FARANDOLE	STE FOY LES LYON	Eaje
EAJE LES PETITS PAS	STE FOY LES LYON	Eaje
EAJE L ILE AUX COPAINS	STE FOY LES LYON	Eaje
AL EXTRA CS STE FOY LES LYON	STE FOY LES LYON	Extrascolaire
AL EXTRA CS STE FOY LES LYON	STE FOY LES LYON	Extrascolaire
AL EXTRA CE SNCF STE FOY LES L	STE FOY LES LYON	Extrascolaire
AL EXTRA LE VALLON DU CCAS	STE FOY LES LYON	Extrascolaire
AL PERI CS STE FOY LES LYON	STE FOY LES LYON	Périscolaire
AL PERI CS STE FOY LES LYON	STE FOY LES LYON	Périscolaire
AL PERI LE VALLON DU CCAS	STE FOY LES LYON	Périscolaire
RAM LES ECUREUILS	STE FOY LES LYON	RPE
AL PERI CE SNCF STE FOY LES LYON	STE FOY LES LYON	Périscolaire
AL ADOS LES BRUYERES	STE FOY LES LYON	Accueils Adolescents
LAEP LES PAPILLONS STE FOY LYON	STE FOY LES LYON	LAEP

<b>PARTENAIRE</b>	<b>NOM IMPLANTATION</b>
CCAS DE STE FOY LES LYON	EAJE COLIN COLINE
CCAS DE STE FOY LES LYON	EAJE LES PETITS CAILLOUX
CCAS DE STE FOY LES LYON	JAENF LES COCCINELLES
CCAS DE STE FOY LES LYON	EAJE LES BAMBOUS
CCAS DE STE FOY LES LYON	EAJE LE BERCEAU DU VALLON
CCAS DE STE FOY LES LYON	EAJEF LA FARANDOLE
ASSO GEST CS FIDESIENS	EAJE LES PETITS PAS
ASSO GEST CS FIDESIENS	EAJE L ILE AUX COPAINS
ASSO GEST CS FIDESIENS	AL EXTRA NEYRARD
ASSO GEST CS FIDESIENS	EXTRA LA GRAVIERE
CE CASI LYON	AL EXTRA CE SNCF STE FOY LES LYON
CCAS DE STE FOY LES LYON	AL EXTRA LE VALLON DU CCAS ECOLE ROBER
ASSO GEST CS FIDESIENS	AL PERI LA FERME DES RAZES STE FOY LES
ASSO GEST CS FIDESIENS	AL PERI NEYRARD
CCAS DE STE FOY LES LYON	AL PERI LE VALLON Ecole Schuman
CCAS DE STE FOY LES LYON	
CE CASI LYON	ALSH LA BACHASSE
CCAS DE STE FOY LES LYON	AL ADOS LES BRUYERES
CCAS DE STE FOY LES LYON	MAISON DE LA PETITE ENFANCE

ADRESSE IMPLANTATION	CP_COMMUNE	EPCI
55 BD DES PROVINCES	69110	METROPOLE DE LYON
2 R DE CUZIEU	69110	METROPOLE DE LYON
2 RUE JEAN PAUL II	69110	METROPOLE DE LYON
19 CHE DES PRES	69110	METROPOLE DE LYON
92 CHE DES FONTS	69110	METROPOLE DE LYON
19 CHE DES PRES	69110	METROPOLE DE LYON
2 R CUZIEU	69110	METROPOLE DE LYON
15 R DESHAY	69110	METROPOLE DE LYON
15 RUE DESHAY	69110	METROPOLE DE LYON
44 CHEMIN DES RAZES	69110	METROPOLE DE LYON
5 CHEMIN DES BOTTIERES	69110	METROPOLE DE LYON
26 RUE DE CHAVRIL	69110	METROPOLE DE LYON
44 CHEMIN DES RAZES	69110	METROPOLE DE LYON
15 RUE DESHAY	69110	METROPOLE DE LYON
26 RUE DE CHAVRIL	69110	METROPOLE DE LYON
19 CHEMIN DES PRES	69110	METROPOLE DE LYON
5 CHEMIN DES BOTTIERES	69110	METROPOLE DE LYON
55 BOULEVARD DES PROVINCES	69110	METROPOLE DE LYON
19 CHEMIN DES PRES	69110	METROPOLE DE LYON

## Fiche Thématique : Petite enfance

### Éléments du diagnostic partagé

#### Caractéristiques générales de la population (sources : INSEE RP 2018 et CAF du Rhône au 31/12/2020) :

- 22 141 habitants
- un taux de natalité inférieur à l'échelle métropolitaine (moins de 10 naissances pour 1 000 habitants // + 5 points à l'échelle métropolitaine)
- 18,5 % de l'ensemble de la population a moins de 15 ans comme à l'échelle métropolitaine
- une sous-représentation de la population des jeunes de 15 à 29 ans (14,4 % de l'ensemble // 23,3 % Métropole)
- une sur-représentation de la population âgée de plus de 60 ans (30,3 % de l'ensemble // 20,9 % Métropole)
- plus de couples sans enfants qu'à l'échelle métropolitaine (43 % // 39 % Métropole)
- une part de familles monoparentales relativement importante (17 % // 17,9 % Métropole)

#### Profil des allocataires CAF :

- 42 % sont des couples avec enfants // 30 % Métropole
- 16 % sont des familles monoparentales // 12 % Métropole
- un nombre de familles avec 2 enfants et + plus important (43 % // 30 % Métropole)
- une sous-représentation d'allocataires de moins de 25 ans (9 % // 23 % Métropole)
- la répartition par âge des enfants des allocataires révèle proportionnellement moins de 3 ans (12 % // 16 % Métropole)
- la part des 11-17 ans proportionnellement plus importante (37 % // 33 % Métropole)

#### Emploi :

- une population active plus proche de l'emploi (taux de chômage 8,9 % // 13,3 % Métropole) et plus qualifiée (16,7 % de cadres // 14,9 % Métropole)
- 80 % des actifs sont concernés par les migrations pendulaires contre 60,7 % à l'échelle de la Métropole
- des ménages avec enfants plus souvent en situation d'emploi pour toutes les compositions familiales : 78 % de couples bi-actifs contre 64 % à l'échelle métropolitaine

Ces indicateurs mettent en relief le besoin de garde des familles avec enfants

- une sur-représentation de la population retraitée (31,4 % // 21,1 % Métropole)

#### Précarité :

- une proportion de familles en précarité moins importante qu'à l'échelle métropolitaine mais des situations contrastées :

8 % sous le seuil de pauvreté // 16,1 % Métropole

revenu médian par unité de consommation à 27 160€ // 22 480€ Métropole

27 % des allocataires sous le seuil de bas revenus // 37 % Métropole

24 % des allocataires ont des ressources composées à 40 % ou plus de prestations CAF // 31 % Métropole

#### Logement :

- des résidences proportionnellement plus grandes (34,8 % de taille 5 pièces ou plus // 20,4 % Métropole) et dont près de 2/3 relèvent de la propriété (64,6 % // 42,9 % Métropole)
- le locatif social représente 11,5 % des résidences // 19,9 % Métropole
- un nombre limité de problématiques de logement (logements indécents, insalubres et impayés de loyers) mais des situations disparates

	<p><b>L'offre petite enfance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un taux de couverture global en places d'accueil (64,5 %) qui croit et qui est supérieur au taux national (59,8 %) et au taux métropolitain (57,2 %)</li> <li>- une offre d'accueil collectif dynamique et plurielle, portée par 174 places PSU (structures municipales et associatives) et 50 places PAJE (micro-crèches privées)</li> <li>- une population d'assistants maternels qui décroît mais qui demeure supérieur au taux constaté à l'échelle métropolitaine (15,2 % // 11,1 % Métropole)</li> <li>- la récente ouverture d'un Relais Petite Enfance en septembre 2019 dans un contexte sanitaire dégradé mais qui connaît un essor important : ouverture d'une seconde antenne, taux d'adhésion de plus de 50 % de la population globale des AM</li> <li>- l'existence de trois associations d'assistants maternels, dont l'activité est complémentaire de celle du RPE et qui soutenues pour deux d'entre elles par la Ville (locaux, subventions)</li> <li>- un Lieu Accueil Enfants Parents porté par la Ville en associant les Centres Sociaux</li> </ul>
<p><b>Atouts/Opportunités identifiés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une implantation des structures d'accueil ainsi qu'une localisation de l'offre individuelle bien répartie sur le territoire, centrée sur les quartiers à forte densité de population avec jeunes enfants.</li> <li>- un taux de couverture global élevé</li> <li>- un lieu-ressources, la Maison de la Petite Enfance, accueillant le guichet de pré-inscription et le Relais Petite Enfance, pour accompagner le parcours des familles en recherche de mode de garde.</li> <li>- la commission d'admission, en collaboration avec les Centres Sociaux, pour identifier les besoins des familles en mode d'accueil collectif régulier, occasionnel le cas échéant</li> <li>- un lien étroit avec les services de la MDM pour accompagner les familles rencontrant des difficultés notamment d'ordre social ou médical</li> <li>- le déploiement du Plan Handicap sur le mandat municipal actuel</li> <li>- le traitement de toutes les demandes de familles ayant des enfants porteurs de handicap ou à besoins particuliers</li> <li>- un partenariat bien ancré entre la Ville et les Centre Sociaux sur les différentes actions déployées</li> <li>- des actions dites passerelles pour préparer l'entrée à l'école maternelle</li> </ul>
<p><b>Faiblesses</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des difficultés majeures de recrutement, qui s'accroissent et concernent en premier lieu le personnel qualifié mais qui se généralisent au personnel non qualifié</li> <li>- une population vieillissante, un territoire marqué par un coût du foncier élevé</li> <li>- des effectifs scolaires en constante diminution</li> <li>- une baisse du nombre d'assistants maternels agréés</li> <li>- un faible partenariat avec les gestionnaires de micro-crèches privées</li> </ul>
<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- maintenir une offre équilibrée répondant aux besoins du plus grand nombre</li> <li>- répondre aux besoins des familles ayant des enfants porteurs de handicap</li> <li>- développer l'inclusion des enfants aux besoins particuliers</li> <li>- développer l'accueil occasionnel</li> <li>- poursuivre le développement du RPE en termes de taux d'adhésion des AM</li> <li>- développer la fréquentation du Lieu Accueil Enfants Parents, dans un objectif de soutien à la parentalité</li> <li>- faciliter le parcours de la demande à travers les missions du guichet de pré-inscription et du RPE</li> <li>- rester attentifs aux différentes situations familiales rencontrées en vue de les soutenir par des actions directes (structures d'accueil) ou indirectes (orientation vers les services compétents, etc)</li> <li>- réduire les difficultés de recrutement du personnel petite enfance</li> <li>- favoriser la concertation et le travail en réseau entre acteurs dans les actions de</li> </ul>

soutien à la parentalité pour une meilleure réponse aux besoins des parents																			
<b>Territoire d'intervention</b>	Commune de Sainte Foy-lès-Lyon																		
<b>Modalités prévisionnelles de mise en œuvre</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Actions</th> <th>Echéance</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réaliser les différents projets inscrits dans le Plan Handicap (formation collective du personnel, actions de communication grand public, partenariat avec la Souris Verte par l'organisation d'une conférence en direction des familles, développement d'ateliers, expositions, installation de jeux d'enfants publics adaptés, etc)</td> <td>Fin du mandat municipal</td> </tr> <tr> <td>Mettre en œuvre de démarches permettant le développement de la fréquentation du LAEP (actions de communication grand public, formation des accueillants)</td> <td>Durée de la CTG</td> </tr> <tr> <td>Poursuivre les actions renforçant la visibilité du RPE, en direction notamment des AM non adhérents</td> <td>Durée du nouvel agrément CAF</td> </tr> <tr> <td>Mettre en œuvre de démarches permettant le développement de l'accueil occasionnel dans les différents EAJE</td> <td>Durée de la CTG</td> </tr> <tr> <td>Poursuivre les actions visant l'identification des différentes situations familiales existantes à soutenir</td> <td>Durée de la CTG</td> </tr> <tr> <td>Mettre en œuvre de démarches visant la réduction des difficultés RH rencontrées (manque de diplômés, délais de recrutement, turn over, etc) : recours à l'apprentissage, modifications des contrats de travail du personnel de remplacement, étude sur le régime indemnitaire, étude sur les horaires de travail du personnel</td> <td>Durée de la CTG</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Actions	Echéance	Réaliser les différents projets inscrits dans le Plan Handicap (formation collective du personnel, actions de communication grand public, partenariat avec la Souris Verte par l'organisation d'une conférence en direction des familles, développement d'ateliers, expositions, installation de jeux d'enfants publics adaptés, etc)	Fin du mandat municipal	Mettre en œuvre de démarches permettant le développement de la fréquentation du LAEP (actions de communication grand public, formation des accueillants)	Durée de la CTG	Poursuivre les actions renforçant la visibilité du RPE, en direction notamment des AM non adhérents	Durée du nouvel agrément CAF	Mettre en œuvre de démarches permettant le développement de l'accueil occasionnel dans les différents EAJE	Durée de la CTG	Poursuivre les actions visant l'identification des différentes situations familiales existantes à soutenir	Durée de la CTG	Mettre en œuvre de démarches visant la réduction des difficultés RH rencontrées (manque de diplômés, délais de recrutement, turn over, etc) : recours à l'apprentissage, modifications des contrats de travail du personnel de remplacement, étude sur le régime indemnitaire, étude sur les horaires de travail du personnel	Durée de la CTG				
	Actions	Echéance																	
	Réaliser les différents projets inscrits dans le Plan Handicap (formation collective du personnel, actions de communication grand public, partenariat avec la Souris Verte par l'organisation d'une conférence en direction des familles, développement d'ateliers, expositions, installation de jeux d'enfants publics adaptés, etc)	Fin du mandat municipal																	
	Mettre en œuvre de démarches permettant le développement de la fréquentation du LAEP (actions de communication grand public, formation des accueillants)	Durée de la CTG																	
	Poursuivre les actions renforçant la visibilité du RPE, en direction notamment des AM non adhérents	Durée du nouvel agrément CAF																	
	Mettre en œuvre de démarches permettant le développement de l'accueil occasionnel dans les différents EAJE	Durée de la CTG																	
	Poursuivre les actions visant l'identification des différentes situations familiales existantes à soutenir	Durée de la CTG																	
Mettre en œuvre de démarches visant la réduction des difficultés RH rencontrées (manque de diplômés, délais de recrutement, turn over, etc) : recours à l'apprentissage, modifications des contrats de travail du personnel de remplacement, étude sur le régime indemnitaire, étude sur les horaires de travail du personnel	Durée de la CTG																		
<b>Instances de pilotage/coordination</b>	Comité de territoire petite enfance																		
<b>Partenaires mobilisés</b>	Centres Sociaux Fidésiens, Graines d'écolos, Brins d'étoiles de l'ouest, Minipouss, Sweet Club, Haut com 3 pom, Les Poussins de la Gravière, la Maison de la Métropole, écoles maternelles, CAMPS, La Souris Verte, etc																		
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- taux de couverture global en mode de garde</li> <li>- taux de satisfaction des demandes en commission d'admission</li> <li>- taux de fréquentation du LAEP</li> <li>- nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis</li> <li>- taux d'adhésion des AM au RPE</li> <li>- stabilisation des équipes des EAJE</li> <li>- taux d'inscription sur le site mon-enfant.fr</li> </ul>																		

## Fiche Thématique : Enfance (3-12 ans)

### Éléments du diagnostic partagé

**Caractéristiques générales de la population** (sources : INSEE RP 2018 et CAF du Rhône au 31/12/2020) :

- 22 141 habitants
- un taux de natalité inférieur à l'échelle métropolitaine (moins de 10 naissances pour 1 000 habitants // + 5 points à l'échelle métropolitaine)
- 18,5 % de l'ensemble de la population a moins de 15 ans comme à l'échelle métropolitaine
- une sous-représentation de la population des jeunes de 15 à 29 ans (14,4 % de l'ensemble // 23,3 % Métropole)
- une sur-représentation de la population âgée de plus de 60 ans (30,3 % de l'ensemble // 20,9 % Métropole)
- plus de couples sans enfants qu'à l'échelle métropolitaine (43 % // 39 % Métropole)
- une part de familles monoparentales relativement importante (17 % // 17,9 % Métropole)

**Profil des allocataires CAF :**

- 42 % sont des couples avec enfants // 30 % Métropole
- 16 % sont des familles monoparentales // 12 % Métropole
- un nombre de familles avec 2 enfants et + plus important (43 % // 30 % Métropole)
- une sous-représentation d'allocataires de moins de 25 ans (9 % // 23 % Métropole)
- la répartition par âge des enfants des allocataires révèle proportionnellement moins de 3 ans (12 % // 16 % Métropole)
- la part des 11-17 ans proportionnellement plus importante (37 % // 33 % Métropole)

**Emploi :**

- une population active plus proche de l'emploi (taux de chômage 8,9 % // 13,3 % Métropole) et plus qualifiée (16,7 % de cadres // 14,9 % Métropole)
- 80 % des actifs sont concernés par les migrations pendulaires contre 60,7 % à l'échelle de la Métropole
- des ménages avec enfants plus souvent en situation d'emploi pour toutes les compositions familiales : 78 % de couples bi-actifs contre 64 % à l'échelle métropolitaine

Ces indicateurs mettent en relief le besoin de garde des familles avec enfants

- une sur-représentation de la population retraitée (31,4 % // 21,1 % Métropole)

**Précarité :**

- une proportion de familles en précarité moins importante qu'à l'échelle métropolitaine mais des situations contrastées :
  - 8 % sous le seuil de pauvreté // 16,1 % Métropole
  - revenu médian par unité de consommation à 27 160€ // 22 480€ Métropole
  - 27 % des allocataires sous le seuil de bas revenus // 37 % Métropole
  - 24 % des allocataires ont des ressources composées à 40 % ou plus de prestations CAF // 31 % Métropole

**Logement :**

- des résidences proportionnellement plus grandes (34,8 % de taille 5 pièces ou plus // 20,4 % Métropole) et dont près de 2/3 relèvent de la propriété (64,6 % // 42,9 % Métropole)
- le locatif social représente 11,5 % des résidences // 19,9 % Métropole
- un nombre limité de problématiques de logement (logements indécents, insalubres et impayés de loyers) mais des situations disparates

	<p><b>L'offre enfance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une offre d'accueil collectif portée par la Ville et les Centres Sociaux sur les temps périscolaires (mercredi) et extrascolaires</li> <li>- une offre périscolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi portée par la Ville et par les Centres Sociaux</li> <li>- un développement récent de l'offre d'accueil de loisirs mais une demande constante en tension</li> <li>- l'Ecole Municipale des Sports, une offre complémentaire</li> <li>- 9 groupes CLAS portés par la Ville et les Centres Sociaux mais une couverture incomplète du territoire</li> </ul> <p><b>L'offre jeunesse :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une structure d'accueil avec deux antennes, portée par la Ville</li> </ul>
<p><b>Atouts/Opportunités identifiés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en place d'une équipe de trois coordinateurs scolaires périscolaires et d'un coordinateur CLAS/plan mercredi/extrascolaire</li> <li>• Le PEDT dont les objectifs généraux sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>-Favoriser la réussite scolaire de tous</li> <li>-Améliorer l'accessibilité à la culture, au sport et aux loisirs</li> <li>-Promouvoir la sociabilisation, le respect et e bien vivre ensemble</li> <li>-Développer l'autonomie et la connaissance de soi et de son environnement</li> <li>-favoriser la participation de l'enfant pour construire le citoyen de demain</li> <li>-Sensibiliser au développement durable et à la protection de l'Environnement</li> <li>-Informer, orienter, accompagner les familles et soutenir la parentalité</li> </ul> </li> <li>• Un tissu associatif riche et diversifié</li> <li>• Des actions d'animation de proximité pour les 6-12 ans qui fréquentent peu ou pas les centres de loisirs proposées par les Centres Sociaux</li> <li>• Existence d'actions de soutien à la parentalité</li> <li>• Le déploiement du Plan Handicap sur le mandat municipal actuel</li> </ul>
<p><b>Faiblesses/Menaces identifiées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les difficultés de recrutement des encadrants sur les temps périscolaires et d'AESH sur le temps méridien pour les accompagnements individuels</li> <li>• Une demande importante de prise en charge les mercredis et sur les temps extrascolaires exprimée par les familles</li> <li>• Une mobilisation de ressources financières et humaines supplémentaires pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap nécessitant des moyens supplémentaires.</li> </ul>
<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des temps périscolaires de qualité dans un cadre bienveillant répondant aux différents besoins de l'enfant. Pouvoir les déclarer en ACM et conventionner avec la Caf</li> <li>• Répondre aux besoins des familles ayant des enfants en situation de handicap</li> <li>• Faire découvrir aux enfants de nouvelles activités (échec, théâtre, sport...)</li> <li>• Favoriser un climat scolaire et périscolaire apaisé par le développement de nouvelles méthodes pédagogiques telle que la médiation par les pairs</li> <li>• Développer l'inclusion des enfants aux besoins particuliers et porteurs de handicap. Mobiliser les différents partenaires identifiés, dont la Souris verte</li> <li>• Favoriser la continuité et le lien entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir une tarification accessible à tous les foyers</li> <li>• Favoriser l'expression de la citoyenneté à travers un conseil municipal des enfants</li> <li>• Proposer de l'accompagnement à la parentalité (ex : proposer des temps parents-enfants dans le dispositif CLAS)</li> <li>• Mutualiser les outils et protocoles d'accompagnement des enfants sur les différents temps périscolaires et extrascolaires</li> <li>• Proposer une solution de garde sur les temps péri (mercredi) et extrascolaires au plus grand nombre de familles</li> <li>• Favoriser la concertation et le travail en réseau entre acteurs dans les actions de soutien à la parentalité pour une meilleure réponse aux besoins des parents</li> </ul>	
<b>Territoire d'intervention</b>	Le territoire concerné touche l'ensemble de la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon	
<b>Modalités prévisionnelles de mise en œuvre</b>	<b>Actions</b>	<b>Échéance</b>
	Déclarer les temps périscolaires en accueil de loisirs	Durée de la CTG
	Poursuivre notre politique inclusive et développer les accueils d'enfants porteurs de handicaps sur les temps périscolaires et extrascolaires	Durée de la CTG
	Mutualiser les outils (matériel, protocoles...) et formations communes pour l'accueil des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires	Durée de la CTG
	Développer les animations sur les temps périscolaires	Durée de la CTG
	Poursuivre le développement de l'accompagnement à la scolarité via le dispositif CLAS	Durée de la CTG
	Développer les partenariats entre les différents services de la collectivité et les partenaires accueillant des enfants sur les différents temps	Durée de la CTG
	Poursuivre les démarches visant l'évaluation des besoins des familles en mode de garde péri (mercredi) et extrascolaire et la coordination des réponses apportées	Durée de la CTG
<b>Instances de pilotage/coordination</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de pilotage du PEDT</li> </ul>	
<b>Partenaires mobilisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenaires institutionnels et associatifs de la commune</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réclamations exprimées par les familles sur les temps périscolaires (retour conseils d'écoles, nombre de sollicitations auprès du service Vie Scolaire)</li> <li>• Nombre de réclamations exprimées par les familles sur les temps extrascolaires</li> <li>• Nombre de projets développés sur les temps périscolaires et extrascolaires</li> <li>• Nombre d'accueils avec les moyens nécessaires sur les temps périscolaires des enfants porteurs de handicaps</li> <li>• Nombre d'outils communs visant une continuité pédagogique entre les différents services</li> <li>• Nombre de temps d'échanges et d'actions avec les familles usagers</li> </ul>	

## Fiche Thématique Animation de la Vie Sociale

### Éléments du diagnostic partagé

#### Caractéristiques générales de la population (sources : INSEE RP 2018 et CAF du Rhône au 31/12/2020) :

- 22 141 habitants
- un taux de natalité inférieur à l'échelle métropolitaine (moins de 10 naissances pour 1 000 habitants // + 5 points à l'échelle métropolitaine)
- 18,5 % de l'ensemble de la population a moins de 15 ans comme à l'échelle métropolitaine
- une sous-représentation de la population des jeunes de 15 à 29 ans (14,4 % de l'ensemble // 23,3 % Métropole)
- une sur-représentation de la population âgée de plus de 60 ans (30,3 % de l'ensemble // 20,9 % Métropole)
- plus de couples sans enfants qu'à l'échelle métropolitaine (43 % // 39 % Métropole)
- une part de familles monoparentales relativement importante (17 % // 17,9 % Métropole)

#### Profil des allocataires CAF :

- 42 % sont des couples avec enfants // 30 % Métropole
- 16 % sont des familles monoparentales // 12 % Métropole
- un nombre de familles avec 2 enfants et + plus important (43 % // 30 % Métropole)
- une sous-représentation d'allocataires de moins de 25 ans (9 % // 23 % Métropole)
- la répartition par âge des enfants des allocataires révèle proportionnellement moins de 3 ans (12 % // 16 % Métropole)
- la part des 11-17 ans proportionnellement plus importante (37 % // 33 % Métropole)

#### Emploi :

- une population active plus proche de l'emploi (taux de chômage 8,9 % // 13,3 % Métropole) et plus qualifiée (16,7 % de cadres // 14,9 % Métropole)
- 80 % des actifs sont concernés par les migrations pendulaires contre 60,7 % à l'échelle de la Métropole
- des ménages avec enfants plus souvent en situation d'emploi pour toutes les compositions familiales : 78 % de couples bi-actifs contre 64 % à l'échelle métropolitaine

Ces indicateurs mettent en relief le besoin de garde des familles avec enfants

- une sur-représentation de la population retraitée (31,4 % // 21,1 % Métropole)

#### Précarité :

- une proportion de familles en précarité moins importante qu'à l'échelle métropolitaine mais des situations contrastées :

8 % sous le seuil de pauvreté // 16,1 % Métropole

revenu médian par unité de consommation à 27 160€ // 22 480€ Métropole

27 % des allocataires sous le seuil de bas revenus // 37 % Métropole

24 % des allocataires ont des ressources composées à 40 % ou plus de prestations CAF // 31 % Métropole

#### Logement :

- des résidences proportionnellement plus grandes (34,8 % de taille 5 pièces ou plus // 20,4 % Métropole) et dont près de 2/3 relèvent de la propriété (64,6 % // 42,9 % Métropole)
- le locatif social représente 11,5 % des résidences // 19,9 % Métropole
- un nombre limité de problématiques de logement (logements indécents, insalubres et impayés de loyers) mais des situations disparates

	<p><b>Equipements et associations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des services sociaux de proximité : un CCAS et une MDM</li> <li>- deux Centres Sociaux</li> <li>- la Maison Communale des Bruyères, équipement municipal tourné vers les habitants des différents quartiers et les associations locales</li> <li>- un service emploi municipal coordonnant et soutenant l'action des partenaires institutionnels et associatifs</li> <li>- une bibliothèque municipale et une antenne située à la Gravière</li> <li>- une riche saison culturelle portée par la Ville</li> <li>- un Conservatoire de Musique et de Danse municipal</li> <li>- des équipements sportifs nombreux : 3 gymnases, stades, piscine, boulodrome, terrains en accès libre. Des mises à disposition auprès des associations et une programmation d'enseignement dans les écoles portée par la Ville</li> <li>- différents établissements de santé, d'hébergement des personnes âgées (EHPAD, résidence autonomie, accueil de jour, etc), l'Office Fidésien Tous Ages, un service polyvalent d'aide et de soins à domicile, différents établissements d'accueil de personnes handicapées (centre Odette Witkowska, Complexe Line Thévenin, l'Orée des Balmes)</li> <li>- un tissu associatif local important (sport, culture, social...), des partenariats et soutiens importants de la part de la Ville</li> <li>- plusieurs instances locales de coordination des acteurs et des actions (instance locale des acteurs de la gérontologie, comité de territoire petite enfance, etc)</li> </ul>
<p><b>Atouts/Opportunités identifiés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des ressources du territoire multiples et dynamiques (équipements municipaux, associations, etc)</li> <li>- de nombreux partenariats bien ancrés dans le territoire entre les différents acteurs institutionnels et associatifs et ce dans les différents champs d'actions (social, culture, sport, etc)</li> <li>- Une population âgée importante avec des besoins différents selon les tranches d'âge (activités et loisirs, accompagnement au maintien à l'autonomie, etc). A l'échelle du territoire, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville pilote une instance réunissant l'ensemble des acteurs locaux du secteur de la gérontologie, notamment l'association Office Fidésien Tous Ages. Ce nouveau dispositif, installé fin 2021, permet de renforcer la coordination et de développer les différentes actions portées en direction des personnes âgées.</li> <li>- Sur la thématique du numérique, différents acteurs interviennent : les Centres Sociaux avec le financement d'un poste de conseiller numérique, les espaces numériques de la MCB, de la Bibliothèque municipale, les dispositifs et actions portés par la Métropole. Différentes démarches de coordination sont déployées pour orienter et accompagner les demandeurs, notamment via le CCAS.</li> <li>- La mise en réseau du bénévolat</li> </ul> <p>Existence sur le territoire d'un point accueil bénévoles situé à la Maison Communale des Bruyères, du Forum des associations, de la rencontre annuelle des associations du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les deux centres sociaux sont implantés respectivement sur les quartiers du Centre et de la Gravière dont les profils socio-démographiques de leur population sont très différents et accueillent de fait un public mixte provenant de tous les quartiers de la commune.</li> </ul> <p>Ils sont fortement soutenus par la Ville par le biais de différentes subventions mais aussi par la mise à disposition des locaux qu'ils occupent et de différents matériels. La collaboration entre les services de la Ville et les centres sociaux est fluide et efficace.</p>
<p><b>Faiblesses/Menaces identifiées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le besoin d'accompagnement en termes d'accès aux démarches administratives par le numérique est fort pour les populations les plus éloignées (personnes âgées, en difficulté avec la langue française ou l'écrit, les jeunes, etc).</li> <li>- Manque de mise en réseau sur la question de la parentalité dans sa globalité, hors</li> </ul>

	dispositifs. - un territoire hétérogène de par sa topographie et ses caractéristiques socio-démographiques.	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer le « bien vieillir » de la population du territoire par le développement d'actions et la coordination partenariale</li> <li>- faciliter l'accès au numérique pour tous</li> <li>- faciliter le « vivre ensemble » par le développement de démarches d'« aller vers »</li> </ul>	
<b>Territoire d'intervention</b>	Commune de Sainte Foy-lès-Lyon	
<b>Modalités prévisionnelles de mise en œuvre</b>	<b>Actions</b>	<b>Echéance</b>
	Poursuivre la mise en œuvre et le développement de différentes actions en direction des personnes âgées du territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- consolider la mise en réseau des différents acteurs du territoire</li> <li>- alimenter le travail de veille en direction des publics âgés les plus fragiles</li> <li>- valoriser les compétences des seniors au travers de l'engagement bénévolat</li> <li>- développer les actions intergénérationnelles</li> </ul>	Durée de la CTG
	Poursuivre la mise en œuvre et le développement de différentes actions visant la réduction de la fracture numérique au sein de la population du territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcement de l'identification du rôle de conseiller numérique, ateliers, coordination entre les différents animateurs numériques du territoire</li> <li>- actions spécifiques sur le thème des réseaux sociaux</li> <li>- actions spécifiques sur le thème des démarches administratives (permanences numériques)</li> </ul>	Durée de la CTG
	Poursuivre la mise en œuvre et le développement de différentes actions visant le « vivre ensemble » : <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer les démarches partenariales</li> <li>- développer les actions itinérantes sur les différents quartiers</li> <li>- consolider les animations de proximité</li> </ul>	Durée de la CTG
<b>Instances de pilotage/coordination</b>	Réunion tripartite Ville/CSF/CAF	
<b>Partenaires mobilisés</b>	Centres Sociaux Fidésiens, CCAS, MDM, Bibliothèque municipale, OFTA, etc	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de personnes accompagnées par le conseiller numérique</li> <li>- nombre de permanences numériques assurées sur le territoire</li> <li>- nombre de personnes âgées isolées repérées</li> <li>- nombre d'actions intergénérationnelles</li> <li>- nombre d'actions itinérantes</li> <li>- nombre d'animations de proximité</li> </ul>	

Champs d'intervention	Indicateurs d'évaluation	Commentaire	Seuil de réussite fixé	Echéance/fréquence de la mesure	Source de l'information	Référent de l'indicateur
Petite-enfance	- taux de couverture global en mode de garde		Taux égal ou supérieur à la moyenne départementale	Bilan annuel	Synthèse des commissions, statistiques de la PMI, données état civil	Coordinatrice petite enfance
	- taux de satisfaction des demandes en commission d'admission		Taux égal ou supérieur à 50 %	Bilan annuel	Synthèse des commissions	Coordinatrice petite enfance
	- taux de fréquentation du LAEP		Hausse de la fréquentation	Point semestriel et bilan annuel	Données d'activités	Animatrice du LAEP
	- nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis		Que le plus grand nombre possible des demandes formulées puissent obtenir une réponse d'accueil adaptée	Suivi à chaque commission d'admission bilan annuel	Données d'activités	Coordinatrice petite enfance
	- taux d'adhésion des AM au RPE		Entre 55 et 60 % des AM agréées du territoire	Bilan annuel	Données d'activités et statistiques de la PMI	Animatrice du RPE
	- stabilisation des équipes des EAJE		Diminution du turn over sur l'ensemble des EAJE Diminution du taux d'absentéisme Limitation du nombre de remplaçants différents	Bilans trimestriel, semestriel et annuel	Tableaux de bord de suivi, données RH	Coordinatrice petite enfance, DRH
Enfance	- Nombre de réclamations exprimées par les familles sur les temps périscolaires (retour conseils d'écoles, nombre de sollicitations auprès du service Vie Scolaire)		Diminution du nombre de réclamations	Bilan par année scolaire	Portail familles, comptes-rendus des conseils d'école	Responsable du service vie scolaire
	- Nombre de réclamations exprimées par les familles sur les temps extrascolaires		Taux d'occupation supérieur à 80 %, renouvellement des inscriptions des familles d'une période à l'autre	Bilan par année scolaire	Logiciel de gestion	Responsable du service Actions Jeunes
	- Nombre de projets développés sur les temps périscolaires et extrascolaires		Développement de nouveaux partenariats avec des associations locales, proposer au minimum un atelier périscolaire par trimestre	Bilan par année scolaire	Données d'activités	Responsable du service vie scolaire/Responsable du service Actions Jeunes/Direction Centres Sociaux Fidésiens

	- Nombre d'accueils avec les moyens nécessaires sur les temps périscolaires des enfants porteurs de handicaps		Augmentation du nombre de prises en charge des demandes d'accueil d'enfants porteurs de handicap	Bilan par année scolaire	Portail familles	Responsable du service vie scolaire
	- Nombre d'outils communs visant une continuité pédagogique entre les différents services		Mise en place supports pédagogiques communs	Bilan par année scolaire	Supports des services	Responsable du service vie scolaire/Responsable du service Actions Jeunes
	- Nombre de temps d'échanges et d'actions avec les familles usagers		Nombre de rdvs fixés, participation des familles aux temps conviviaux	Bilan par année scolaire	Données d'activités	Responsable du service vie scolaire/Responsable du service Actions Jeunes
Animation de la vie sociale	- nombre de personnes accompagnées par le conseiller numérique		Nombre de personnes accompagnées	Bilan annuel	Données d'activités	Direction des Centres Sociaux Fidésiens
	- nombre de permanences numériques assurées sur le territoire		Nombre de permanences assurées	Bilan annuel	Données d'activités	Direction des Centres Sociaux Fidésiens
	- nombre de personnes âgées isolées repérées		Nombre de personnes âgées repérées	Bilan annuel	Données d'activités	Responsable du service Solidarités/Responsable PA de la MDM/Direction des Centres Sociaux Fidésiens
	- nombre d'actions intergénérationnelles		Nombre d'actions réalisées	Bilan annuel	Données d'activités	Responsable du service Solidarités/Direction des Centres Sociaux Fidésiens
	- nombre d'actions itinérantes		Nombre d'actions réalisées	Bilan annuel	Données d'activités	Direction des Centres Sociaux Fidésiens
	- nombre d'animations de proximité		Nombre d'animations conduites et nombre d'enfants participants	Bilan annuel	Données d'activités	Direction des Centres Sociaux Fidésiens